

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/110-1

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/10/19
Accusé réception le	03/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/110-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112325-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/10/19
Accusé réception le	03/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/110-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112325-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/110-1

OBJET : **Voiries et parcs de stationnement** - Parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie. Adoption du rapport d'activités 2018 de la délégation de service public.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015 -1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU les articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne n°DC2003-32 du 26 juin 2003 portant définition de l'intérêt communautaire des parcs de stationnement ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne n°DC2013-142 en date du 12 décembre 2013 portant attribution de la délégation de service public pour la gestion des parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie ;

VU le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des parcs relais de stationnement des gares de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie conclu le 19 décembre 2013 et modifié par avenant le 31 janvier 2017, et notamment son article 34 ;

CONSIDERANT le rapport d'activité 2018 concernant l'exploitation des parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/10/19
Accusé réception le	03/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/110-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112325-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2018 relatif à l'exploitation des parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/10/19
Accusé réception le	03/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/110-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112325-DE-1-1



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES PARCS RELAIS DE BOISSY-SAINT-LEGER ET SUCY-EN-BRIE

GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Rapport d'activité 2018

INDIGO

PLACE AU FUTUR

Table des matières

Avant-propos	3
Préambule	4
1 Présentation générale	5
1.1 L'entreprise	5
1.2 Fiche d'identité du contrat.....	13
1.3 Société titulaire du contrat.....	13
1.4 Présentation des équipements.....	15
1.6 Moyens d'appréciation de la qualité du service rendu	24
1.7 Valoriser nos hommes et nos métiers	29
1.8 Campus Indigo	31
1.9 Engagements environnementaux.....	32
1.10 Engagements sociaux.....	33
1.11 Animations commerciales.....	34
2 Les services à la clientèle	35
2.1 Service clients	35
2.2 Les services associés.....	36
2.3 Service de télé-opération et d'assistance	36
2.4 Service à la mobilité	37
2.5 Moyens de paiement.....	37
2.6 Accueil des personnes à mobilité réduite	38
2.7 Services digitaux.....	38
3 Analyse de l'activité du parc Relais Boissy-Saint-Léger.....	42
3.1 Les principaux faits marquants.....	42
3.2 Analyse de la fréquentation et des recettes.....	43
4 Analyse de l'activité du parc Relais Sucy-en-Brie	44
4.1 Les principaux faits marquants.....	44
4.2 Analyse de la fréquentation et des recettes.....	44
5 Conclusion	45
6 Compte annuel du Délégué	46
7 Annexes parc relais Boissy-Saint-Léger.....	60
8 Annexes parc relais Sucy-en-Brie.....	74

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

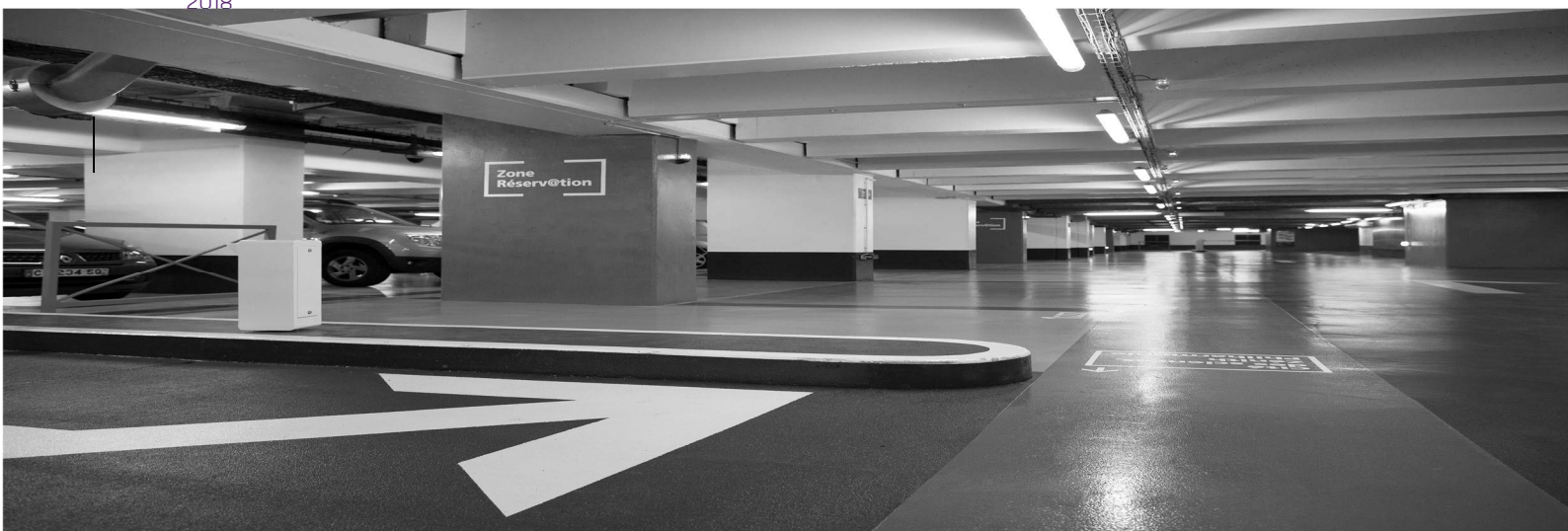
Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

PREAMBULE

Les parcs de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie renforcent année après années leur notoriété en tant que parcs Relais.

Ils s'intègrent au centre d'un service multimodal de transport en commun répondant aux besoins des usagers franciliens.

Les constructions et aménagement en cours ou déjà réalisés aux abords des deux parcs apportent un dynamisme nouveau en complément des missions de parcs de rabattement.



1 PRESENTATION GENERALE

1.1 L'entreprise

DONNEES CLEFS 2018



15
pays



+750
villes



+20 000
employés



+6 000
parkings



+3 000 Km
de voirie opérée



+2.2 million
places de
stationnement

Indigo est le réseau de stationnement le plus complet et le plus avancé au service de la mobilité individuelle. Nous opérons suivant tous les modes contractuels (ouvrage, voirie, parkings mutualisés) et nous adressons à tous les segments de marché.

Notre réseau de stationnement, présent dans plus de 500 villes et 17 pays, conçoit localement des expertises et des gammes de services adaptés aux besoins des collectivités et des entreprises. Nous mettons un point d'honneur à créer des espaces propres, sûrs et accueillants pour que nos clients puissent profiter sereinement de leur stationnement. Indigo est un acteur global avec un ancrage local. Nos parcs sont connectés à la ville.

Pour faciliter l'expérience utilisateur, nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes. Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, guidage pour optimiser les temps de mobilité, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



« Le monde change et avec lui notre façon de nous déplacer

L'urbanisation du monde induit plus de mobilité mais aussi plus d'ingéniosité dans chaque déplacement. La question n'est pas seulement d'arriver rapidement à destination, mais de manière la plus intelligente, en adéquation avec notre style de vie ou notre envie du moment.

Cette mobilité souple et personnalisée passe nécessairement par un usage simplifié de la voiture. En tant que premier réseau de stationnement au monde, nous innovons pour fluidifier les déplacements en ville et faciliter le quotidien de millions de personnes.

Ce parking de demain, c'est Indigo.

Héritiers de l'esprit d'innovation de VINCI Park, nous sommes le pont entre la voiture connectée et la smart city. Indigo offre plus qu'une place de stationnement, il informe sur ce qu'une destination a de meilleur à offrir et comment y accéder.

Cette mobilité agile anime la ville : elle irrigue le tissu économique et impulse de nouvelles dynamiques entre les différents quartiers.

Pour que chacun de nos déplacements s'intègre de façon toujours plus harmonieuse à nos vies et crée un lien toujours plus fort avec nos villes. Indigo, place au futur. »

Serge Clément
Président

NOTRE METIER

Notre métier : offrir une expertise complète et innovante du stationnement. Voirie, ouvrage, parkings mutualisés, nous opérons suivant des modes contractuels variés et nous adressons à tous les segments de marché.

Concevoir, construire, financer et exploiter

En travaillant sur tous les aspects du stationnement, nous avons développé une expertise riche et diversifiée qui nous permet de répondre à tout type de besoin de manière personnalisée. Nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement sur mesure pour rendre la vie citadine plus facile et plus intuitive.

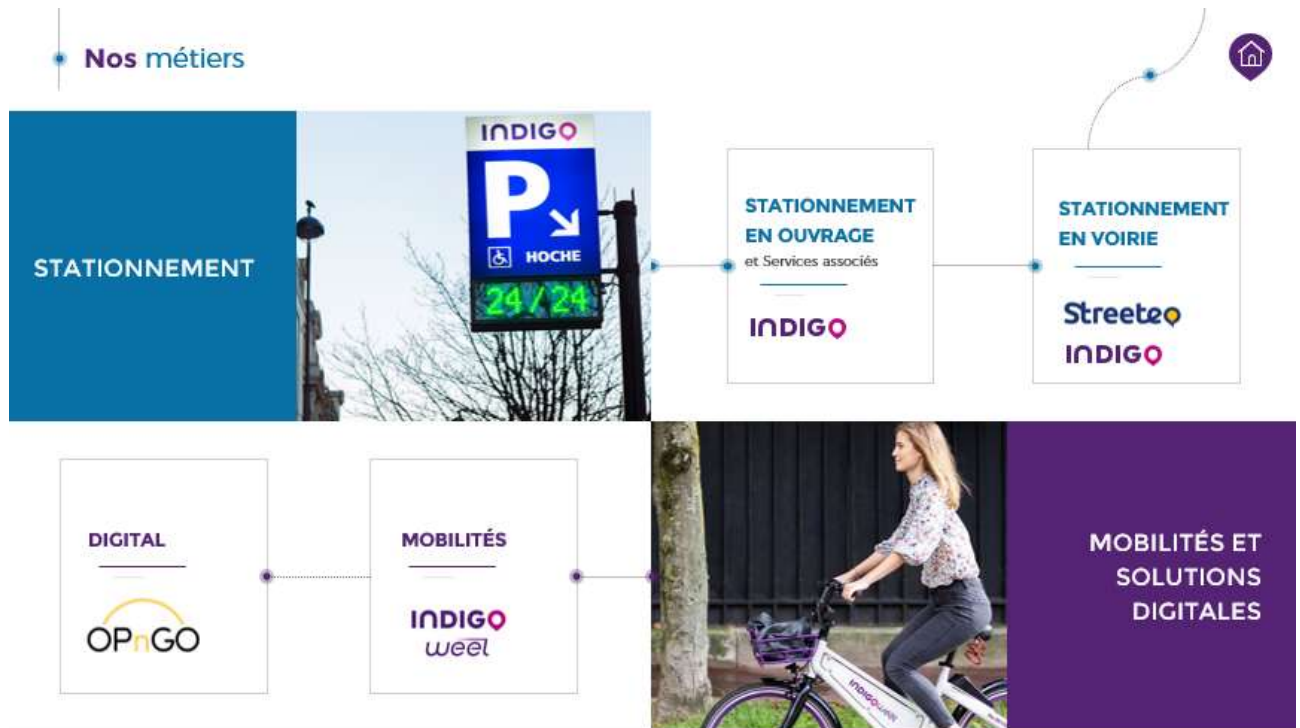
Proposer des services innovants

Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, reconnaissance automatique de plaque minéralogique, gestion connectée des parcs de stationnement, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré et plus fluide.

Connecter les sites pour mieux les piloter

Depuis quelques années Indigo mène un vaste programme de modernisation de ses installations afin de rendre ses parcs plus connectés, ouvrant la voie à la dématérialisation et à la centralisation des tâches courantes.

L'utilisation des technologies garantit également une collecte d'une gestion optimisée des recettes. En 2015, Indigo a installé de nouveaux outils dans sa plate-forme de télé-opération permettant une prise en main totale des équipements du parc à distance et garantissant ainsi un niveau de sécurité et de fiabilité.



- **VERS LA MOBILITE INDIVIDUELLE : INDIGO WEEL**

À propos d'INDIGO® weel, première plateforme de mobilité multimodale française

En Octobre 2017, INDIGO lançait sa nouvelle filiale INDIGO® weel pour répondre aux différents enjeux urbains actuels (congestion des villes, besoin d'alternatives à la voiture individuelle, intermodalité...). Ainsi naissait le premier service de vélo en free-floating français : une offre de transport responsable, flexible et simple d'utilisation. Un an après son lancement, plus de 5000 vélos ont été déployés dans 7 villes en France. On compte 90 000 utilisateurs actifs et déjà plus de 800 000 trajets effectués.

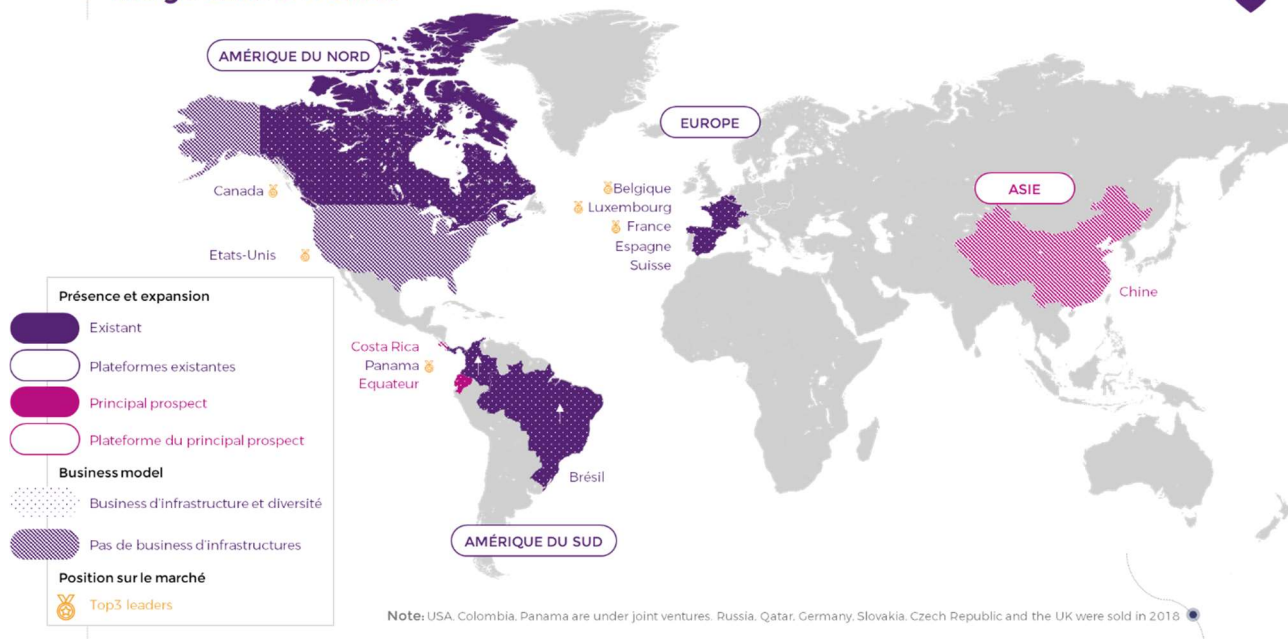
Aujourd'hui, INDIGO weel accélère sa stratégie de diversification et se positionne rapidement comme la première plateforme multimodale française qui associe sur une seule et même application un éventail croissant de solutions de mobilité urbaines (vélos, vélos électriques et scooters électriques). Dès 2019, l'entreprise sera l'un des seuls acteurs à proposer à ses villes partenaires une application de référence pour couvrir tous les besoins de déplacements urbains.

NOTRE ACTIONNARIAT

La société Infra Park S.A.S. (antérieurement dénommée Infra Foch S.A.S.) détient près de 100% du capital d'Indigo Infra S.A. (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.).

Infra Park S.A.S. est indirectement détenue à hauteur de près de 49,2% par des fonds d'investissement gérés par Ardian, à hauteur de près de 49,2% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica et pour le solde par le management du groupe.

Indigo dans le monde



Ardian et Crédit Agricole Assurances entendent poursuivre le développement du groupe, en s'appuyant sur son management. Ce projet vise particulièrement à accroître la présence du groupe sur les marchés en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie, tout en affirmant sa position de leader en France et en Europe.

NOS VALEURS MANAGERIALES



Responsabilité
engagement
courage
délégation

**nos
valeurs
managériales**

ont du sens
et s'incarnent au
quotidien



Respect
écoute active
gratitude
empathie



Solidarité
bienveillance
transparence
partage

UN MANAGEMENT DE PROXIMITE

La Direction d'Indigo a choisi dès sa création la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



SEBASTIEN FRAISSE
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE

SES MISSIONS SONT LES SUIVANTES :

- Membre du comité de direction France et du comité Groupe ; il anime la politique du Groupe au niveau national ;
- Il coordonne les différentes actions au niveau des Régions et des services fonctionnels du Siège (Direction Technique, Ressources Humaines, Marketing...);
- Intervient sur les projets stratégiques du Groupe.



ALEXANDRE FERRERO
DIRECTEUR REGIONAL NORD EST

- CA : 45M € : 42 500 places gérées – 242 collaborateurs ;
- Négociation de contrats en collaboration avec le service développement de la Région, DSP (Délégation de Service Public), prestations de services et contrats privés ;
- Relations contractuelles avec les Collectivités locales (nouveaux investissements, avenants, tarifs...);
- Développement de l'activité des ouvrages (horaires, abonnements);
- Maitrise d'ouvrage des travaux de construction et de rénovation ;
- Gestion quotidienne de la business-unit (ressources humaines, contrôle budgétaire, ...);
- Membre du comité de direction Indigo France ;
- Sollicite le service Marketing et Développement de la Holding pour répondre aux besoins et attentes des clients (utilisateurs et Donneur d'Ordre);
- Facilite les synergies possibles entre le Groupe et nos clients Grands Comptes ;
- Responsable opérationnel de la région, Alexandre Ferrero travaille en étroite collaboration avec ses différents Directeurs de Secteur qui, eux, veillent à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec les clients (Collectivités locales, centre commerciaux,



XAVIER COLLEAU
DIRECTEUR DE SECTEUR ILE-DE-FRANCE

Sous la responsabilité du Directeur Régional, Xavier COLLEAU gère l'exploitation des parcs et les voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir :

- Pilote l'activité du secteur Est en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats ;
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur ;
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo ;
- Est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.



FRANCOIS LIMPENS
RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur Régional et du Directeur de Secteur, François LIMPENS gère l'exploitation des parcs sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir :

- Assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux (clients amonts dans les limites de sa délégation et aval) une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance ;
- Identifie et met en œuvre pour son district les produits, services et actions commerciales à développer, analyse et assure le reporting de l'activité économique des parcs et le suivi des contentieux clients ;
- Supervise et contrôle la mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ses parcs et effectue des contrôles périodiques (maintenance des équipements et de l'ouvrage, sécurité des personnes et application des règles et procédures de sécurité, évaluation des risques, planification des hommes, de l'activité et des interventions, tableaux de bords divers de suivi).
- Participe à l'élaboration des rapports d'activités ;
- Des fonctions supports, le responsable de district supervise l'ensemble des activités administratives et comptables en effectuant des contrôles périodiques (recettes, dépenses, budget, abonnements, facturation, collecte des fonds, établissement et transmission des documents) et en faisant appliquer les règles et procédures administratives, de gestion et de sécurisation des fonds ;
- Élabore ou participe à l'élaboration du budget et des prévisions d'investissements et les suit.

1.2 Fiche d'identité du contrat

GRAND PARIS SUD EST AVENIR a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des Parcs de stationnement situés à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie.

Signature du contrat : 19/12/2013
Echéance du contrat : 31/12/2019
Date du dernier avenant : 31/01/2017 relatif à l'aménagement du matériel de péage pour le label « parc relais »

1.3 Société titulaire du contrat

La société Indigo Infra CGST est titulaire de la délégation de service public.

1.3.1 Société exploitante

Il est précisé que dans le cadre des règles d'organisation et de fonctionnement du Groupe Indigo auquel elle appartient, Indigo infra CGST fait appel pour l'exécution des missions confiées au titre du contrat de délégation de service public, aux sociétés prestataires de services du Groupe, notamment la société Indigo Park. Indigo Infra CGST reste bien entendu entièrement responsable vis-à-vis de la Ville de l'exécution du service.

1.3.2 Vos interlocuteurs

Pilote de la relation contractuelle

Alexandre FERRERO
Directeur Régional Nord-Est
Tel: 01.49.03.13.31
alexandre.ferrero@group-indigo.com

Xavier COLLEAU
Directeur de Secteur Ile de France
Tel : 01.49.03.14.24
xavier.colleau@group-indigo.com

Pilote de la performance opérationnelle

François LIMPENS
Responsable de District
Tel : 01.60.78.12.45
francois.limpens@group-indigo.com

ADRESSE D'EXPLOITATION

Adresse Postale des exploitations

Parc Relais de Boissy-Saint-Léger
Boulevard de la Gare
94470 BOISSY-SAINT-LEGER

Parc Relais de Sucy-en-Brie
ZAC des Portes de Sucy
Rue Marco Polo
94370 SUCY-EN-BRIE

Boutique

Parc Relais de Sucy-en-Brie
ZAC des Portes de Sucy
Rue Marco Polo
94370 SUCY-EN-BRIE

Base Locale d'Intervention

Parc Relais de Sucy-en-Brie
ZAC des Portes de Sucy
Rue Marco Polo
94370 SUCY-EN-BRIE

1.4 Présentation des équipements

1.4.1 Le périmètre global

Indigo Infra CGST exploite depuis le 19/12/2013 sur les villes de Boissy-Saint-Léger et Sucey-en-Brie dans le cadre d'un contrat de délégation, les parcs Relais de Boissy-Saint-Léger et Sucey-en-Brie.



1.4.1 Les effectifs

Quatre personnes sont affectées à 100% sur les parcs de Boissy et Sucey. Ces effectifs sont composés d'un responsable de site, d'un technicien d'exploitation et de deux agents d'exploitation.

Il n'y a pas eu au cours de l'année 2018 de modification concernant la situation du personnel affecté aux parcs.

1.4.2 Descriptif du parc Relais de Boissy-Saint-Léger

LOCALISATION

Le parc Relais de Boissy-Saint-Léger est situé boulevard de la Gare 94470 Boissy-Saint-Léger.

CAPACITE

Le parc Relais de Boissy-Saint-Léger est composé de 535 places sur 6 niveaux au 31 décembre 2018 :

- 399 places véhicule léger
- 106 places en concession immobilière (places privatives)
- 22 places PMR (personne à mobilité réduite)
- 8 places véhicule léger avec bornes de rechargement électrique

Il y a également 1 emplacement moto

Le parc Relais de Boissy-Saint-Léger est ouvert du lundi au dimanche de 6h00 à 21h30 et accessible 24h/24 aux abonnés et clients horaires munis d'un ticket.

TARIFICATION

Les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 sur les parcs Relais Boissy-Saint-Léger sont les suivants :

Annexe Grille Tarifaire

Durée	Pas	Parc de Boissy-Saint-Léger
0 - 15 min	0,00 €	0.00€
16 - 30 min	0,00 €	0.00€
31 - 45 min	0,00 €	0,00 €
46 - 1h00	0,00 €	0,00 €
1h01 - 1h15	2,50 €	2,50 €
1h15 - 1h30	0,30 €	2,80 €
1h31 - 1h45	0,30 €	3,10 €
1h46 - 2h00	0,20 €	3,30 €
2h01 - 2h15	0,20 €	3,50 €
2h16 - 2h30	0,20 €	3,70 €
2h31 - 2h45	0,20 €	3,90 €
2h46 - 3h00	0,20 €	4,10 €
3h01 - 3h15	0,10 €	4,20 €
3h16 - 3h30	0,10 €	4,30 €
3h31 - 3h45	0,10 €	4,40 €
3h46 - 4h00	0,10 €	4,50 €
4h01 - 4h15	0,10 €	4,60 €
4h16 - 4h30	0,10 €	4,70 €
4h31 - 4h45	0,10 €	4,80 €
4h46 - 5h00	0,10 €	4,90 €
5h01 - 5h15	0,10 €	5,00 €
5h16 - 5h30	0,10 €	5,10 €
5h31 - 5h45	0,10 €	5,20 €
5h46 - 6h00	0,10 €	5,30 €
6h01 - 6h15	0,10 €	5,40 €
6h16 - 6h30	0,10 €	5,50 €
6h31 - 6h45	0,10 €	5,60 €
6h46 - 7h00	0,10 €	5,70 €
7h01 - 7h15	0,10 €	5,80 €
7h16 - 7h30	0,10 €	5,90 €
7h31 - 7h45	0,10 €	6,00 €
7h46 - 8h00	0,10 €	6,10 €
8h01 - 8h15	0,10 €	6,20 €
8h16 - 8h30	0,10 €	6,30 €
8h31 - 8h45	0,10 €	6,40 €
8h46 - 9h00	0,10 €	6,50 €
9h01 - 9h15	0,10 €	6,60 €
9h16 - 9h30	0,10 €	6,70 €
9h31 - 9h45	0,10 €	6,80 €
9h46 - 10h00	0,10 €	6,90 €
18h15 - 24h00		10,20 €

MOYENS DE PAIEMENT

Parc Relais de Boissy-Saint-Léger :

	Borne de sortie	Caisse Automatique
Pièces		◆
Billets		
CB	◆	◆
Carte Total GR	◆	◆

LES SERVICES

Parc Relais de Boissy-Saint-Léger :

Service	Parc de Boissy-Saint-Léger
Recharge pour véhicules électriques	◆
Location de vélos électriques / Trottinettes	
Zone de covoiturage et d'auto partage	
Zone vélos	◆
Service Clients	◆
CNTO	◆
Borne satisfaction clients	
Places Famille	◆
Zone deux roues motorisées	◆
Consigne casque motos	
Station de gonflage pneus auto + vélo	
Lavage Auto	
Kiosque à journaux	
Prêt de parapluie	◆
Défibrillateur cardiaque	
Plan de quartier multimodal	◆
Boite à Lire	
Lecture de plaque minéralogique	
Radio Indigo	◆
Guidage à la place	
Borne tactile d'informations	
Application Indigo Park	◆
Souscription d'abonnement par Internet	◆
Réservation à la place en ligne	
Hypervision	
Référencement des parkings sur internet	◆
OPnGO	

LES EQUIPEMENTS

Parc Relais de Boissy-Saint-Léger :

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	Marque	DESIGNA	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	ABACUS	Périodicité	Trimestrielle
		borne d'entrée	2	
		borne de sortie	2	
		caisse automatique	1	
		barrières	4	
		caisse manuelle	1	
		lecteur véhicule nuit	1	
		lecteur piéton	1	
	unité centrale de gestion	1		
Interphonie	Marque	Commend	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	Gge300	Périodicité	Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque	Elbex		
		caméras	63	
		enregistreur	2	
Détection CO	Marque	DRAGER	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	COMYTRON 3D RS	Périodicité	Trimestrielle
			Qui	ADS
Détection Incendie	Marque	NUGELEC	Contrat de maintenance	Oui
	Modèle	TYPE 3	Périodicité	Semestrielle
	Nb de têtes de détection	47	Qui	France INCENDIE
Extincteurs	Nombre	40	Contrat de maintenance	Oui
	Type 5: co2 2kg/ 34:p 6kg pa: 1:ep 6l pa		Périodicité	Annuel
			Qui	France INCENDIE
Portes coupe-feu véhicules	Marque		Contrat de maintenance	
	Nb	non	Périodicité	
Colonnes sèches	Marque		Contrat de maintenance	Oui
	Nb	4	Périodicité	Trimestrielle
			Qui	France INCENDIE
Pompes de relevage	Marque		Contrat de maintenance	Non
	Nb	1	Périodicité	Mensuelle
			Qui	INTERNE
Ascenseurs	Marque	Feller	Contrat de maintenance	Oui
	Type		Périodicité	Trimestrielle
	nb de niveaux	5	Qui	KONE
	Charge en kg	800		
Installations électriques		Blocs secours autonomes		
		Tubes T5 ou autres		
		Contrôle périodique	Gestion service maintenance Indigo	
Groupe électrogène	Marque	john deere	Contrat de maintenance	Oui
	Type	4045 HF 120	Périodicité	Trimestrielle
	Puissance en Kw	110	Qui	2N énergie
Portes Automatiques	Marque	estpm	Contrat de maintenance	Oui
	Nb	3	Périodicité	Semestrielle
			Qui	KONE

Equipements	Descriptif	Maintenance
Borne de recharge électrique	Marque DBT Nb 12	Contrat de maintenance Non Périodicité
Sonorisation	Marque Bouyer Nombre de HP 40	Contrat de maintenance Non Périodicité

1.4.3 Descriptif du Parc Relais de Sucy-en-Brie

LOCALISATION

Le parc Relais de Sucy-en-Brie est situé ZAC des Portes de Sucy Rue Marco Polo 94370 Sucy-en-Brie.

CAPACITE

Le parc Relais de Sucy-en-Brie est composé de 492 places sur 4 niveaux au 31 décembre 2018 :

- 479 places véhicule léger
- 11 places PMR (personne à mobilité réduite)
- 2 places véhicules électriques

Il y a également 1 emplacement moto

HORAIRE D'OUVERTURE

Le parc Relais de Sucy-en-Brie est ouvert 24h/24 du lundi au dimanche.

TARIFICATION

Les tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2016 sur le parc Relai de Sucy-en-Brie sont les suivants :

Annexe Grille Tarifaire

Durée	Pas	Parc Sucy-en-Brie
0 - 15 min	0,00 €	0.00€
16 - 30 min	0,00 €	0.00€
31 - 45 min	0,00 €	0,00 €
46 - 1h00	0,00 €	0,00 €
1h01 - 1h15	2,50 €	2,50 €
1h15 - 1h30	0,30 €	2,80 €
1h31 - 1h45	0,30 €	3,10 €
1h46 - 2h00	0,20 €	3,30 €
2h01 - 2h15	0,20 €	3,50 €
2h16 - 2h30	0,20 €	3,70 €
2h31 - 2h45	0,20 €	3,90 €
2h46 - 3h00	0,20 €	4,10 €
3h01 - 3h15	0,10 €	4,20 €
3h16 - 3h30	0,10 €	4,30 €
3h31 - 3h45	0,10 €	4,40 €
3h46 - 4h00	0,10 €	4,50 €
4h01 - 4h15	0,10 €	4,60 €
4h16 - 4h30	0,10 €	4,70 €
4h31 - 4h45	0,10 €	4,80 €
4h46 - 5h00	0,10 €	4,90 €
5h01 - 5h15	0,10 €	5,00 €
5h16 - 5h30	0,10 €	5,10 €
5h31 - 5h45	0,10 €	5,20 €
5h46 - 6h00	0,10 €	5,30 €
6h01 - 6h15	0,10 €	5,40 €
6h16 - 6h30	0,10 €	5,50 €
6h31 - 6h45	0,10 €	5,60 €
6h46 - 7h00	0,10 €	5,70 €
7h01 - 7h15	0,10 €	5,80 €
7h16 - 7h30	0,10 €	5,90 €
7h31 - 7h45	0,10 €	6,00 €
7h46 - 8h00	0,10 €	6,10 €
8h01 - 8h15	0,10 €	6,20 €
8h16 - 8h30	0,10 €	6,30 €
8h31 - 8h45	0,10 €	6,40 €
8h46 - 9h00	0,10 €	6,50 €
9h01 - 9h15	0,10 €	6,60 €
9h16 - 9h30	0,10 €	6,70 €
9h31 - 9h45	0,10 €	6,80 €
9h46 - 10h00	0,10 €	6,90 €
18h15 - 24h00		10,20 €

MOYENS DE PAIEMENT

Parc Relais de Sucy-en-Brie :

	Borne de sortie	Caisse Automatique
Pièces		◆
Billets		
CB	◆	◆
Carte Total GR	◆	◆
Liber't	◆	◆

LES SERVICES

Parc Relais de Sucy-en-Brie :

Service	Parc de Sucy-en-Brie
Recharge pour véhicules électriques	◆
Location de vélos électriques / Trottinettes	
Zone de covoiturage et d'autopartage	
Zone vélos	◆
Service Clients	◆
CNTO	◆
Borne satisfaction clients	
Places Famille	
Zone deux roues motorisées	◆
Consigne casque motos	
Station de gonflage pneus auto + vélo	
Lavage Auto	
Kiosque à journaux	
Prêt de parapluie	◆
Défibrillateur cardiaque	
Plan de quartier multimodal	◆
Boite à Lire	
Lecture de plaque minéralogique	
Radio Indigo	◆
Guidage à la place	
Borne tactile d'informations	
Application Indigo Park	◆
Souscription d'abonnement par Internet	◆
Réservation à la place en ligne	
Hypervision	◆
Référencement des parkings sur internet	◆
OPnGO	

LES EQUIPEMENTS

Parc Relais de Sucey-en-Brie :

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	Marque	DESIGNA	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	ABACUS	Périodicité	Trimestrielle
		borne d'entrée	1	
		borne de sortie	2	
		caisse automatique	1	
		barrières	3	
		caisse manuelle	1	
		lecteur véhicule nuit	0	
		lecteur piéton	2	
		unité centrale de gestion	1	
Interphonie	Marque	Commend	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	Ge300	Périodicité	Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque	Bouyer		
		caméras	21	
		enregistreur	2	
Détection CO	Marque			
	Modèle			
	Nb de points de détection CO			
	Nb de points de détection NO			
Détection Incendie	Marque	AVISS	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	ADDRES IV UC	Périodicité	Semestrielle
	Nb de têtes de détection	47	Qui	SSI SERVICE
Extincteurs	Nombre	41	Contrat de maintenance	oui
	Type 5: co2 2kg/ 34:p 6kg pa:		Périodicité	Annuel
	2:ep 6l pa		Qui	France INCENDIE
Portes coupe-feu véhicules	Marque			
	Nb	Non		
Colonnes sèches	Marque			
	Nb	Non		
Pompes de relevage	Marque		Contrat de maintenance	Non
	Nb	2	Périodicité	
			Qui	INTERNE
Ascenseurs	Marque	Alma	Contrat de maintenance	oui
	Type		Périodicité	Trimestrielle
	nb de niveaux	4	Qui	KONE
	Charge en kg	1 000		
Matériels électriques		Blocs secours autonomes		
		Tubes T5 ou autres		
		Contrôle périodique	Gestion service maintenance Indigo	

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Groupe électrogène	Marque Type Puissance en Kw	Non		
Portes Automatiques	Marque Nb	SCBH 3	Contrat de maintenance Périodicité Qui	Oui Semestrielle KONE
Borne de rechargement électrique	Marque Nb	DBT 2	Contrat de maintenance Périodicité	Non
Sonorisation	Marque Nombre de HP	BOUYER 24	Contrat de maintenance Périodicité	Non

1.6 Moyens d'appréciation de la qualité du service rendu

1.6.1 Visites mystères

Avec les visites mystères, nous vérifions la qualité de nos parcs de stationnement.

Soucieux de la qualité de son service, Indigo effectue un contrôle de l'accueil et de ses équipements régulièrement. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En quoi consistent ces visites mystères ?

Plusieurs fois par an, des professionnels se faisant passer pour des clients, effectuent des visites de manière anonyme dans nos parkings. Ils ont pour mission de mesurer la qualité du parc de stationnement visité.

Ils apportent aux équipes d'Indigo des indications précieuses pour améliorer l'accueil, les accès véhicules et piétons ainsi que les contacts avec les clients Indigo

Ces interventions mystères permettent d'établir un état à un instant donné pour chacun des parcs. Chaque responsable de site est encouragé à faire progresser son parc au profit des clients.

Au quotidien nos équipes disposent pour effectuer leurs rondes d'un outil SAMEX permettant un audit et un débriefing immédiat. Ces tournées sont faites en moyenne 5 fois par semaine.

La notation moyenne obtenue en 2018 pour le parc de Boissy-Saint-Léger est de 86,0% :



2018-05 - RAPPORT AUDIT MYSTÈRE

Parc Relais - Boissy-Saint-Léger
 2018-05 - Visites
 Réseau : Indigo
 Direction régionale : Nord Est
 Secteur : Ile de France



Your Performance:
EXCELLENT

90.4%

INDIGO

94223

INDIGO

SURVEY SCORE

90.4%

SECTION SUMMARY

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
Client	100.0%	100.0%	-
Person	84.3%	82.5%	+1.8%
TOTAL	90.4%	89.3%	+1.1%

LEGEND: GREEN = POSITIVE, RED = NEGATIVE

OVERALL TREND

YOUR RANK

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
COMPARISON 1	177 (of 424)	262 (of 225)	↑
NATIONAL	177 (of 404)	262 (of 225)	↑

COMPARISON 1: VOTRE PREVIOUS PERFORMANCES

© INDIGO - 2018 RPMR: UERBA-SE-2018-04-18 11:47

179

94223

219

INDIGO RAPPORT AUDIT MYSTÈRE SEPTEMBRE 2018

Parc Relais - Boissy-Saint-Léger
 2018-09 - Visites
 Réseau : Indigo
 Direction régionale : Nord Est
 Secteur : Ile de France



Your Performance:
EXCELLENT

85.7%

INDIGO

94223

INDIGO

SURVEY SCORE

85.7%

SECTION SUMMARY

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
Client	82.1%	80%	+2.1%
Person	85.1%	80.5%	+4.6%
TOTAL	85.7%	80.3%	+5.4%

LEGEND: GREEN = POSITIVE, RED = NEGATIVE

OVERALL TREND

YOUR RANK

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
COMPARISON 1	249 (of 306)	177 (of 25)	↓
NATIONAL	249 (of 404)	177 (of 246)	↓

COMPARISON 1: VOTRE PREVIOUS PERFORMANCES

© INDIGO - 2018 RPMR: UERBA-SE-2018-04-18 11:47

120

94223

220

La notation moyenne obtenue en 2018 pour le parc de Sucey-en-Brie est de 97,3%

2018-02 - RAPPORT AUDIT MYSTÈRE

Parc Relais - Sucey-en-Brie
 2018-02 - Visites
 Réseau : Indigo
 Direction régionale : Nord Est
 Secteur : Ile de France



Your Performance:
EXCELLENT

100.0%

INDIGO

94/122

2018-02 - Rapport Audit Mystère
 6471002 - Parc Relais Indigo, Nord Est, Ile de France, Sucey-en-Brie

INDIGO

SURVEY SCORE



100.0%

SECTION SUMMARY

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
Client	100.0%	100.0%	-
Network	100.0%	100.0%	-
TOTAL	100.0%	100.0%	-

COMPARE WITH PREVIOUS PERIOD(S)

OVERALL TREND



YOUR RANK

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
OVERALL RANK	1 (of 42)	1 (of 128)	+
NATION RANK	1 (of 447)	1 (of 416)	+

COMPARE WITH BEST PERFORMING PERIOD(S)

© INDIGO 2019 REPORT GENERATED: 2019-04-10 11:47

115

94/122

214

2018-05 - RAPPORT AUDIT MYSTÈRE

Parc Relais - Sucey-en-Brie
 2018-05 - Visites
 Réseau : Indigo
 Direction régionale : Nord Est
 Secteur : Ile de France



Your Performance:
EXCELLENT

100.0%

INDIGO

94/122

2018-05 - Rapport Audit Mystère
 6471002 - Parc Relais Indigo, Nord Est, Ile de France, Sucey-en-Brie

INDIGO

SURVEY SCORE



100.0%

SECTION SUMMARY

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
Client	100.0%	100.0%	-
Network	100.0%	100.0%	-
TOTAL	100.0%	100.0%	-

COMPARE WITH PREVIOUS PERIOD(S)

OVERALL TREND



YOUR RANK

	CURRENT	PREVIOUS	DIFF.
OVERALL RANK	1 (of 42)	1 (of 122)	+
NATION RANK	1 (of 447)	1 (of 416)	+

COMPARE WITH BEST PERFORMING PERIOD(S)

© INDIGO 2019 REPORT GENERATED: 2019-04-10 12:49

116

94/122

214



94/122

117

94/122

217

Les notations obtenues pour les deux parcs en 2018 sont très bonnes et témoignent d'une bonne qualité de service sur les deux parcs.



1.6.2 SAMEX



Plus qu'une main courante, nous mettrons en place sur les exploitations des parcs Relais un outil de suivi des opérations d'exploitation. Cet outil, nommé SAMEX, pour Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation, dispose des fonctionnalités suivantes :

- planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique ;
- interventions sur demande ou appel client ;
- gestion de ticket d'incidents électroniques ;
- main courante électronique ;
- protection du Travailleur Isolé (PTI) ;
- reporting.

C'est un outil unifié à destination du personnel technique mais aussi d'exploitation. Il est basé sur une plateforme de dernière génération virtualisé (mode SAAS), ce qui permet un accès aisé depuis n'importe quel terminal relié à Internet : ordinateur fixe, smartphone, tablette, ...

Bien entendu, du fait de la spécificité des ouvrages enterrés, un mode déconnecté permet à l'utilisateur d'utiliser l'outil même en l'absence de réseau GSM, ce qui permet justement l'utilisation de la fonction PTI.

De manière non limitative, il permet de :



- gérer des formulaires d'interventions ;
- planifier des tâches récurrentes ;
- communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne) ;
- disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante, etc.) ;
- suivre et transmettre des demandes d'intervention ;
- saisir en temps réel des rapports d'intervention avec prise en charge de texte, photos ou vidéos ;
- consulter les interventions en cours, passées ou à réaliser ;
- suivre en temps réel des rondes, d'envoyer des rapports associés ;
- éditer des rapports, de réaliser des reporting et analyses (statistiques disponibles) ;
- assurer la Protection des Travailleurs Isolés.

La chaîne managériale est impliquée dans l'utilisation de l'outil SAMEX, car il revient au Responsable de Site/BLI et au responsable de District d'effectuer des « rondes Qualité » au travers de l'outil, permettant ainsi de garantir la bonne utilisation du service et le bon suivi des tâches.

1.7 Valoriser nos hommes et nos métiers

Après un changement de marque en 2015, Indigo a aujourd'hui pour volonté d'affirmer son identité en valorisant ses hommes et ses métiers.

La direction de la communication a lancé une série de « portraits photos » de nos équipes de terrain diffusés au travers des différents canaux :

- Habillage du stand Parkopolis
- Réalisation d'un livre « Le Pari(s) de la Mobilité »
- Parkindigo.com / réseaux sociaux
- Affichages parking ...

Ces photographies ont pour objectifs :

- D'humaniser notre marque / d'associer des visages et de montrer à nos clients et parties prenantes que l'Humain est au cœur de nos métiers et de nos exploitations
- De valoriser l'interne, de nous rendre encore plus fiers de nos métiers, en particulier, ceux du terrain

De montrer la diversité de notre groupe :

- Des Hommes (âges, sexes, origines...)
- Des corps de métiers
- De l'évolution des compétences et des missions





MATILDE LONER
 AGENT DE SÉCURITÉ, SECURITY OFFICER,
 HÔPITAL ABOENABOORU & BOVADNÉICAL,
 AKONORODDUK & WADNITAL, C'OMTEN RINDODUK

YVES GUYOT
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION, CAR PARK ATTENDANT,
 BOVEN & ALLEMANNE, DÜSSEN & SODDANY

LA PAROLE CIRCULE



Moi, j'ai du mal à rester entre les murs.
 Alors, quand je suis en déplacement,
 j'ai une petite passion : les chiens.
 Les chiens ont été avec moi depuis
 pour des galeries ou des parcs à thème,
 comme le jour où j'ai eu une chance
 de travailler avec eux pendant un moment
 sur mon smartphone.

WIKO OLIWICZ
 I feel difficult to stay indoors.
 When I'm out and about on duty, I had
 been. Good news and one of the best
 events I had in my life. For the
 major or minor things, like for example
 the day I helped a customer to find
 our payment app on his smartphone.

WIKO OLIWICZ
 AGENT DE VOIRIS, D'ÉTRET BENT, SILE & FRANCE



1.8 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

UNE ECOLE ENTIEREMENT DEDIEE AUX METIERS DU STATIONNEMENT

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

UNE ECOLE DE TERRAIN

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



Vous trouverez, ci-dessous, les formations dispensées pour les collaborateurs du contrat des parcs Relais de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie :

Parc de Boissy	Fonction	Formation Suivie
	Technicien d'exploitation	Recyclage Habilitation électrique
	Agent d'exploitation	SIGC (gestion clientèle)
Parc de Sucy	Fonction	Formation Suivie
	Responsable de site	Recyclage Habilitation électrique

Formation accueil des PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

1.9 Engagements environnementaux

Indigo s'engage pour l'environnement : écoconception et éco exploitation

Parce que son ambition est de concourir à une meilleure intégration du parking dans son environnement proche et dans l'environnement en général, Indigo travaille sur une diminution de son empreinte carbone.

Des programmes de conception et d'exploitation écoresponsables

L'objectif annoncé est de répondre aux enjeux de développement durable des villes et des acteurs économiques, en tendant vers une intégration plus douce du parking dans son environnement.



1.10 Engagements sociaux

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Notre engagement a été récemment salué par l'agence Vigeo classant Indigo au premier rang des entreprises européennes du secteur pour son engagement social et environnemental.



Infra Park S.A.S

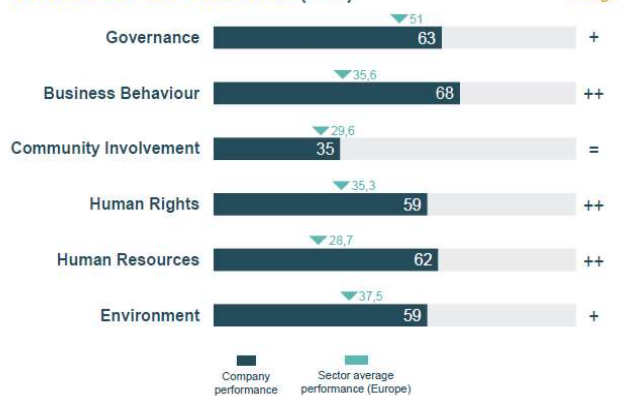
Sector: Business Support Services Europe



Information Rate	93%
Company Cooperation Level	Proactive
Ranking in Sector (Europe)	1/54
Ranking in Universe	55/4159

Disclaimer - Copyright Vigeo 2016
 Reproduction of this document in whole or in part is prohibited without the express written authorization of Vigeo Eiris and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code. The information in this document results from the application of Vigeo Eiris' Equities methodology and is based on sources which Vigeo Eiris believes to be reliable. However, the accuracy, completeness and up-to-dateness of this report are not guaranteed, and Vigeo Eiris shall under no circumstances be responsible for the strategy choices, management decisions and, more generally, decisions of any nature taken by the reader in reliance upon the information contained in this document.

6 DOMAINS PERFORMANCE (/100)



*Ratings outline companies' benchmarked domain performance within a sector, on a 5-level scale: "+", "++", "=", "-", "-"

ANALYST FOCUS

TOPIC	COMMENT
Responsiveness	The Company has shown interest in its Company's CSR performance based on Vigeo Eiris' rating and has been cooperative by providing enough details and documents related to its ESG strategy. This has positively impacted its performance
Relations with employees' representatives	The Company has a detailed commitment to freedom of association and the right to collective bargaining. Infra Park has shown the importance of negotiation and the inclusion of employees' representatives in its decisions' making.
Environmental Strategy	The Company has extensively addressed its environmental strategy and has formalised its commitments to decrease its impact on the environment and has adopted different strategies to decrease its energy consumption and impacts from transport.
Governance and CSR	The Company shows an advanced performance in its governance pillar. Infra Park respects the number of non-executives and independent members within the Board and CSR issues are included in many aspects of the Company's governance, as they are discussed at Board level and taken into account while setting executives' remuneration.

1.11 Animations commerciales



Indigo a mis en place une campagne d'affichage nationale d'information pour rappeler nos engagements vis-à-vis de nos clients autour de 4 thèmes :

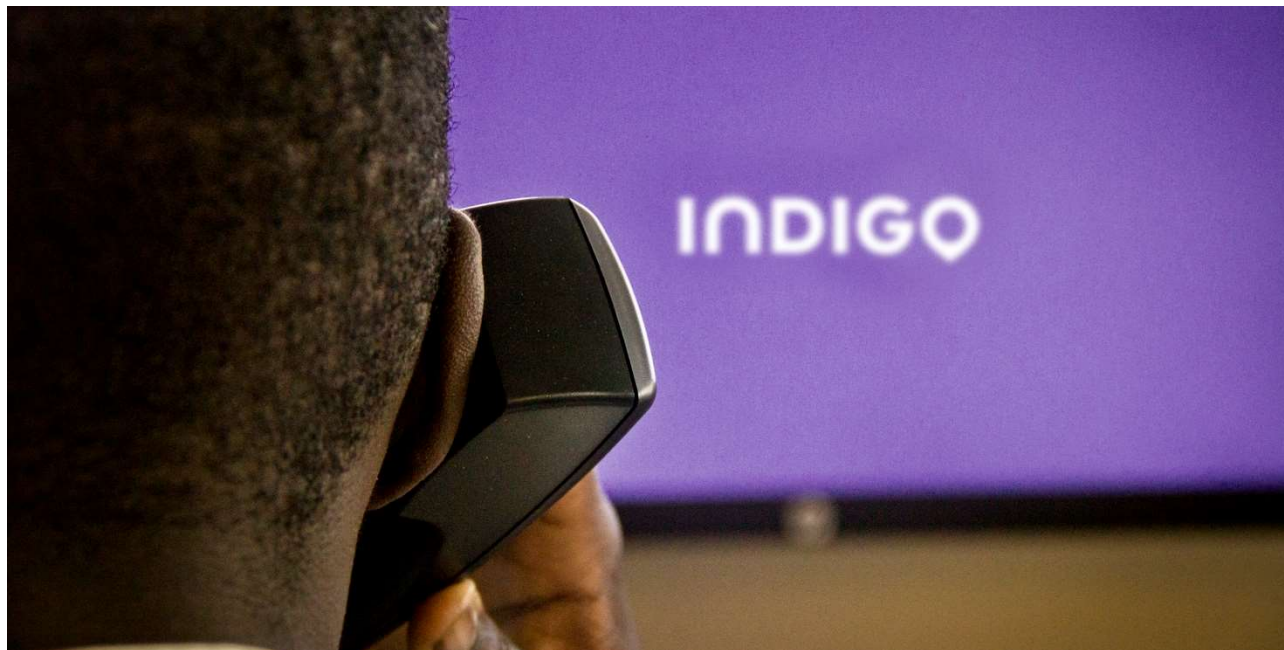
1. La propreté
2. L'accueil
3. La sécurité
4. La maintenance

Cette campagne d'affichage rappelle que nous sommes toujours au service de nos clients et engagés opérationnellement.

Indigo a également mis en place afin de faciliter et simplifier le parcours de ses clients abonnés des parcs Relais de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie, la possibilité de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne sur fr.indigopark.com. Un parcours d'achat en ligne sur mesure avec l'intégration d'un configurateur pour personnaliser les offres proposées en ligne.

2 LES SERVICES A LA CLIENTELE

2.1 Service clients



Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Courrier : Indigo - Tour Voltaire – 1 place des degrés- TSA 43214 – 92 919 Puteaux / La Défense Cedex
- Internet : sur le site www.parkindigo.fr à l'adresse suivante service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : Numéro Client 0 810 26 3000 - 24h/24 - 7j/7

Indigo s'engage à répondre et/ou apporter une solution sous 72 heures. Tous les appels font l'objet d'un courrier électronique à la Direction Régionale concernée.

En 2018, le Service Client via le numéro de téléphone dédié et le site web ont traité, au niveau du parc Relais de Boissy-Saint-Léger, 18 sollicitations dont la répartition est la suivante :

- Renseignements commerciaux (tarifs, heures d'ouverture): 14
- Incidents techniques (défaut péage,...): 3
- Divers (objets perdus,...): 0
- Réclamations, remarques, suggestions : 1

En 2018, le Service Client via le numéro de téléphone dédié et le site web ont traité, au niveau du parc Relais de Sucy-en-Brie, 15 sollicitations dont la répartition est la suivante :

- Renseignements commerciaux (tarifs, heures d'ouverture) : 11
- Incidents techniques (défaut péage,...) : 2
- Réclamations, remarques, suggestions : 2

Le numéro Azur d'Indigo est indiqué sur l'ensemble des documents à destination des clients (tickets, cartes d'abonnement, documents de communication...).

2.2 Les services associés

Plus que des places de parking, Indigo, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

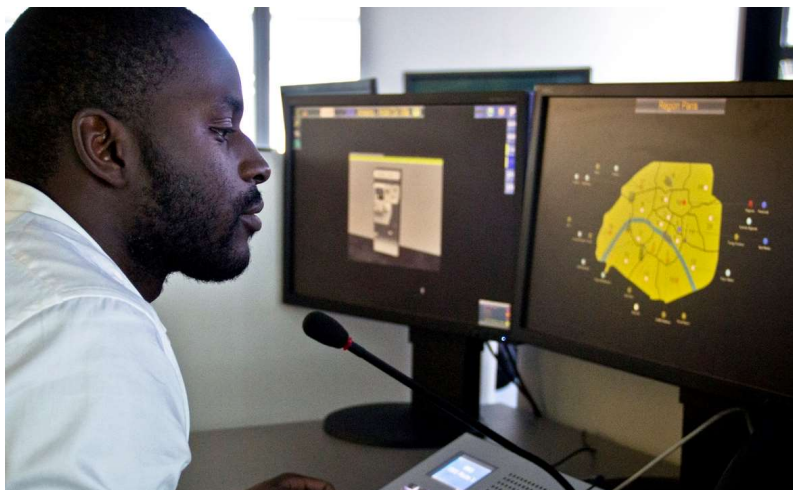
Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, Indigo propose une plate-forme de services.

Indigo s'efforce également de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citoyens et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

- **KIT DE DEPANNAGE**

Indigo propose gratuitement un kit de dépannage pour l'automobiliste qui souhaite redémarrer sa voiture ou une bombe anti-crevaisson pour celui qui veut repartir sans avoir à changer sa roue.

2.3 Service de télé-opération et d'assistance



Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux télé-opérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

Le CNTO, comment ça marche ?

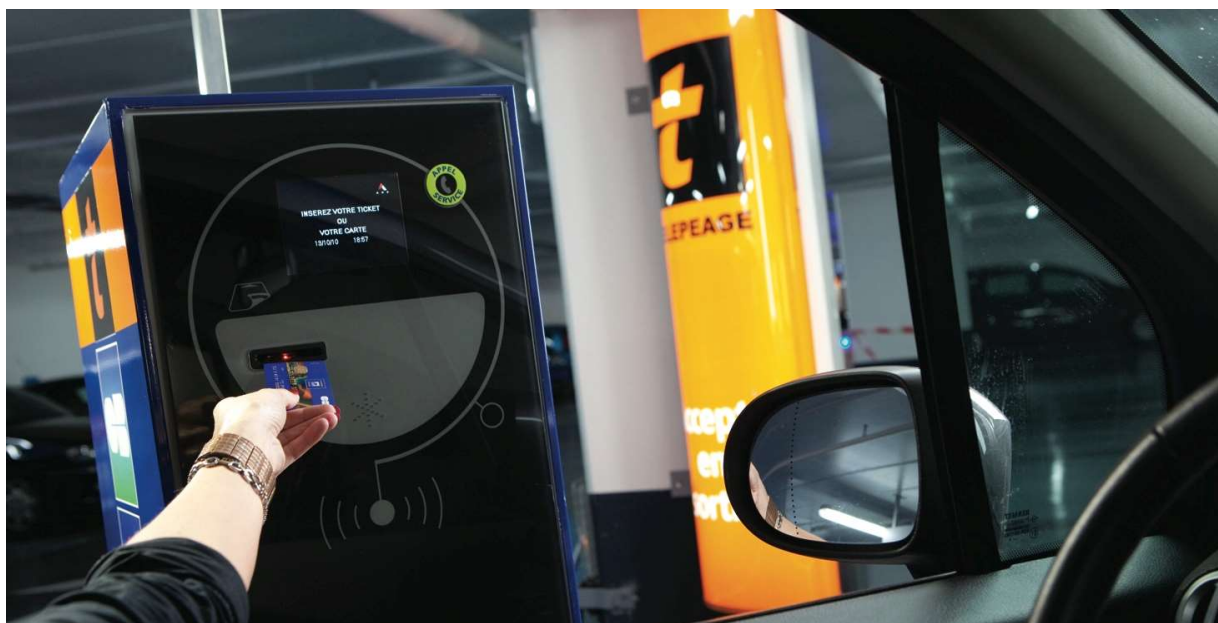
- Le télé-opérateur est connecté au système de vidéosurveillance et aux alarmes du parking : sécurité incendie, collecte frauduleuse des caisses, appel client aux barrières de péage ;
- A chaque déclenchement d'alarme ou appel par interphone, le client est en relation avec le personnel sur place ou avec un téléopérateur ;
- Si l'appel est pris en charge par un téléopérateur, celui-ci voit la personne, grâce aux caméras de surveillance et peut échanger pour bien comprendre la demande ;
- Selon une procédure précise et adaptée à la situation, le téléopérateur intervient à distance pour réaliser certaines tâches comme la levée de barrière ou l'ouverture de porte ;
- Le système enregistre les événements de chaque parking, les interventions réalisées et génère un suivi statistique des événements les plus fréquents. D'éventuelles défaillances d'un équipement sont ainsi détectées et une maintenance préventive est déclenchée rapidement.

2.4 Service à la mobilité



Pour favoriser la pratique des modes de déplacements doux et permettre aux automobilistes de découvrir la ville d'une manière à la fois ludique et apaisée, Indigo propose aux clients des parkings de leur **prêter des vélos** pendant le temps du stationnement de leur voiture. Il leur suffit pour cela de remettre à l'accueil du parc leur ticket d'entrée. Il leur est proposé, en échange, d'emprunter gratuitement une bicyclette de ville, équipée à la demande d'un panier et/ou d'un siège pour bébé.

2.5 Moyens de paiement





Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

Indigo permet :

- Le paiement par Carte Bancaire et Total GR sur les bornes de sortie et la caisse automatique ;
- la mise en place du badge Liber't en sortie (disponible sur le parc de Sucy-en-Brie) ;
- la mise en place du paiement NFC.

2.6 Accueil des personnes à mobilité réduite



P.M.R.

Indigo est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de ses **clients à mobilité réduite**. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles.

2.7 Services digitaux

2.7.1 Application Smartphone

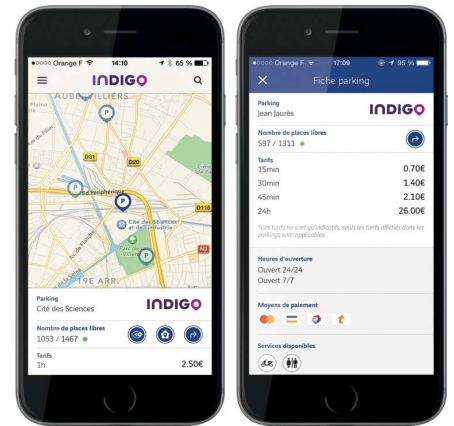
Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible iPhone et Android), Indigo permet à chacun d'organiser facilement son stationnement. Pensée pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, l'application Smartphone Indigo propose de nombreux services tels que :

- Trouver parmi les 3 000 parkings référencés le plus proche de soi ou de sa destination et tous les services disponibles aux alentours ;
- Vérifier la disponibilité en temps réel des places de stationnement ;
- Bénéficier de services spécifiques (recharges électriques, calcul d'itinéraire multimodal...).

FOCUS SUR QUELQUES FONCTIONNALITES CLES DE L'APPLICATION SMARTPHONE

Localisation de parking

L'application Indigo référence l'ensemble des parkings Indigo dans le monde, soit plus de 3000 parkings dans 8 pays. Grâce à la géolocalisation, l'utilisateur peut aisément trouver tous les parcs autour de lui. Il peut également utiliser la fonction de recherche pour rentrer une adresse ou un lieu et accéder ainsi à l'offre de stationnement dans le périmètre de la destination souhaitée. Dans la fiche du parc, l'utilisateur accède à toutes les informations utiles (adresse, tarifs, services...). En un clic, le GPS se charge d'amener la personne directement au parking en calculant le trajet.



Disponibilité des places en temps réel

Afin de fluidifier l'accès au parking et d'informer au mieux les clients, Indigo propose d'afficher en temps réel le nombre de places disponibles. Cela permettra un gain de temps ainsi qu'une qualité de confort dans le parc.

Indigo est présent sur tous les réseaux sociaux.



YOUTUBE



GOOGLE +



FACEBOOK



PINTEREST

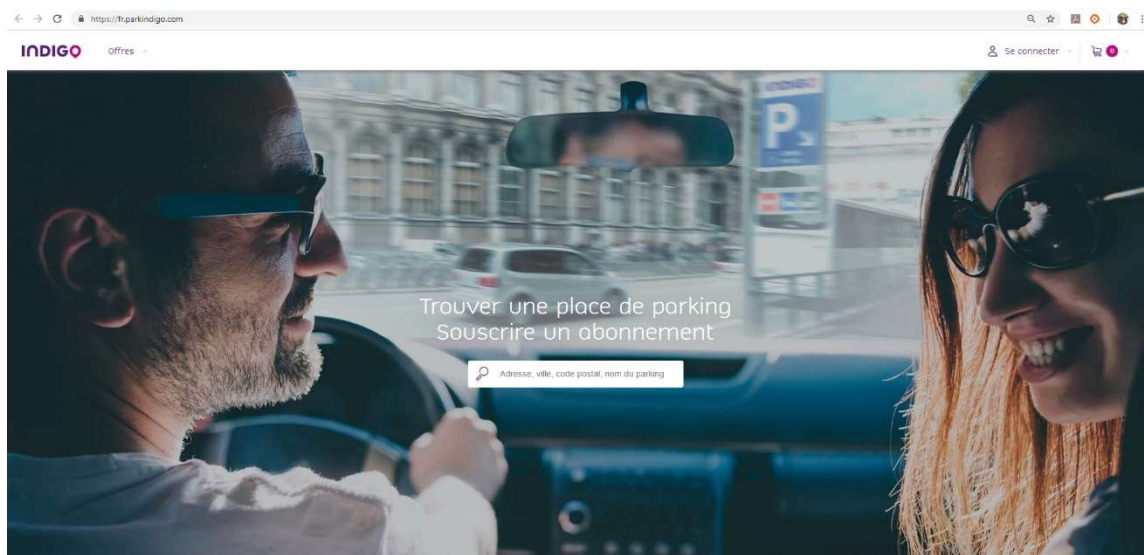


TWITTER



INSTAGRAM

2.7.2 Souscription abonnement Internet



Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne (place de parking et voirie). Sur le site Internet Indigo (www.parkindigo.com), l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

La création du compte client permet d'anticiper ses réservations
Cette fonctionnalité est accessible au travers d'un parcours client intuitif et efficace.

← → ↻ <https://fr.parkindigo.com/inscription/createUserPage> 🔍 ☆ 🏠 🛒

INDIGO Offres

Se connecter

Nouvel utilisateur ?

Veillez remplir l'ensemble du formulaire pour créer votre compte.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous êtes : Particulier Professionnel

Civilité : Mme M.

Prénom Nom

Adresse

Complément d'adresse

Pays

Code postal Ville

Téléphone fixe

Téléphone mobile

VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION

Email

2.7.3 Radio Indigo



La troisième génération de Radio Indigo se base sur une technologie de web radio. Autrement dit elle est disponible à la fois dans le parking mais aussi à partir de son Smartphone ou du site Internet (www.parkindigo.fr).

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements (sportifs, culturels...) qui font l'actualité locale, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire. Les messages peuvent être diffusés selon des stratégies « mono-parking » ou plus globale.

2.7.4 OPnGO

OPnGO a été créé afin de rendre la vie et l'expérience de stationnement plus agréables dans les villes. OPnGO est déjà présent en France, en Espagne, en Belgique, au Luxembourg et au Brésil.

La révolution du parking

OPnGO crée et met en place des innovations technologiques permettant de simplifier le parking et les autres services de mobilité.

Nous pensons que se déplacer et stationner ne doit plus être une contrainte. C'est pourquoi nous nous associons avec les villes et les différents opérateurs de stationnement afin de proposer une offre de parking simple et adaptée.

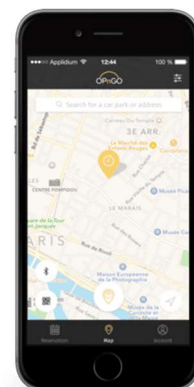


OPnGO en quelques chiffres

- Création en 2015
- 200 000 places de parking
- 2 continents, 5 pays
- 20 partenaires technologiques

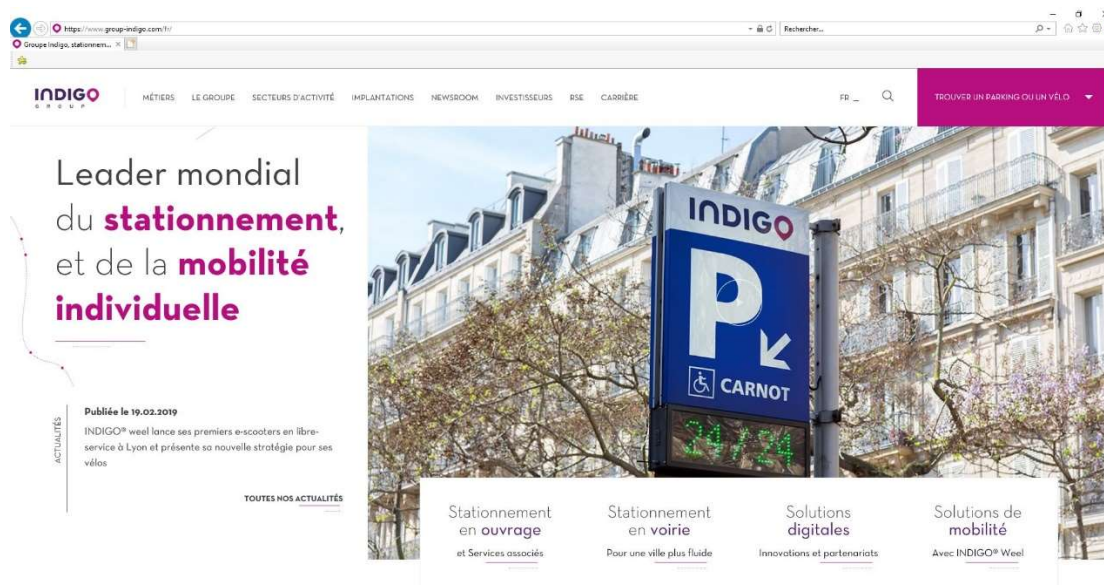
Avec OPnGO :

- Simplifiez-vous le parking
- Stationnez comme vous le souhaitez
- Grâce à notre offre de stationnement, vous pouvez :
- Choisir parmi plus de 200 000 places de parking
- Bénéficier de tarifs personnalisés
- Gérer vos stationnements depuis votre téléphone
- Faire votre choix entre parkings et stationnement dans la rue



2.7.5 Nouveau site internet

Pour toujours mieux servir ses clients et leur proposer un parcours plus fluide et plus facile grâce aux nouvelles technologies, Indigo refond son site internet fr.parkindigo.com. Celui-ci propose un moteur de recherches de parkings optimisé et la possibilité de souscrire et renouveler un abonnement en ligne pour les parkings situés en France.



Ce nouveau site compte de nouvelles fonctionnalités adaptées aux besoins et aux demandes des clients d'Indigo, développées selon des tests utilisateurs réalisés :

- Une recherche parking optimisée avec l'application de filtres (types d'abonnements, services proposés au sein des parkings...)
- Une ouverture du site aux Professionnels
- La mise en place de codes promotion, selon l'actualité locale
- Un parcours d'achat sur mesure avec l'intégration d'un configurateur pour personnaliser les offres proposées en ligne
- Un espace client plus complet permettant le suivi des paiements et la possibilité de renouveler son abonnement
-

D'autres fonctionnalités, comme la réservation de places de parking seront proposées prochainement, grâce au partenariat d'Indigo avec OPnGO.

Un parcours client sans couture

Le parcours du site a été pensé pour faciliter et simplifier le parcours et la souscription d'abonnements en ligne. Couplé avec la reconnaissance de plaque minéralogique, les abonnés Indigo pourront profiter d'une expérience client entièrement fluide dans tous les parkings équipés.

3 ANALYSE DE L'ACTIVITE DU PARC RELAIS BOISSY-SAINT-LEGER

3.1 Les principaux faits marquants

Les travaux :

Nous avons effectué en 2018 la réfection des systèmes vidéo comprenant en outre le remplacement de 26 caméras et 2 enregistreurs pour un montant de 33k€ HT.

Nous avons également remplacé les 49 batteries du système de sécurité incendie pour un montant de 3 k€ HT

Au mois de janvier une visite de la Commission Communale de Sécurité a eu lieu sur le parc. A l'issue de cette visite, la commission a émis un avis favorable à l'exploitation du parking Relais de Boissy-Saint-Léger.

Les réserves à la charge d'Indigo ont été levées au cours de l'année 2018. Il reste une réserve à lever par la collectivité, il s'agit du point n°1 du procès-verbal concernant la suppression de la marche isolée au rez-de-chaussée côté Gare.

Nous préconisons le renouvellement de la peinture de ce parc après résolution des problèmes d'infiltration. Ces opérations ne sont pas prévues dans le cadre de délégation de service public actuelle.

Evènements extérieurs au Parc :

La fermeture du parking du centre commercial Boissy 2, a poussé une partie des utilisateurs de son parc à souscrire un abonnement sur le parc Relais de Boissy-Saint-Léger.

Le vandalisme :

Sur le parc Relais de Boissy-Saint-Léger, les cages d'escaliers subissent régulièrement des actes de vandalisme et squats de jeunes. Les agents indigo mettent tout en œuvre pour les évacuer et nettoyer après leur passage.

Trois dégradations de véhicules ont eu lieu cette année.

Nous déplorons également le vol d'un véhicule.

Les dépôts de plaintes ont été réalisés au commissariat de Boissy-Saint-Léger.

Le Nettoyage :

Les agents d'exploitation d'Indigo, nettoient les accès piétons, les rampes d'accès des voitures ainsi que le matériel péager et sécurité. Les toilettes publiques sont également entretenues de façon journalière.

Les rondes quotidiennes des agents permettent également le ramassage des détritiques sur les accès piétons et voies de véhicules.

3.2 Analyse de la fréquentation et des recettes

Le parc Relais de Boissy-Saint-Léger enregistre une forte augmentation de sa fréquentation horaire en 2018. Cette évolution de +37% par rapport à l'exercice 2017 impacte favorablement le chiffre d'affaires de +41,6 %.

Le chiffre d'affaires des prévenus progresse également de +46%. Ce produit répond aux attentes des voyageurs occasionnels en proposant des formules souples à la semaine.

Les abonnements sont en progression de +2,3% par rapport à 2017 portant le chiffre d'affaires de 120 794€ HT en 2017 à 123 566€ HT en 2018.

4 ANALYSE DE L'ACTIVITE DU PARC RELAIS SUCY-EN-BRIE

4.1 Les principaux faits marquants

Les travaux :

Nous avons effectué en 2018 la réfection partielle de l'interphonie pour un montant de 6 k€ HT.

Nous préconisons la reprise de l'enrobé du toit terrasse du parc. Il serait souhaitable également de remettre en état la végétalisation des façades. Ces opérations ne sont pas prévues dans le cadre de délégation de service public actuelle.

Le vandalisme

Sur le Parc Relais de Sucy-en-Brie, les cages d'escaliers sont régulièrement squattées par des groupes de jeunes. Les agents indigo les évacuent dès que possible mais reviennent le week-end. Les agents Indigo nettoient après leur passage.

Nettoyage

En extérieur, les espaces verts sont entretenus à l'aide d'une tondeuse à gazon. Les mauvaises herbes dans les abords des voies de circulation extérieures et au bas du bâtiment sont arrachées régulièrement.

Le personnel interne a en charge l'entretien du parc Relais. Ils disposent entre autres d'un nettoyeur haute pression. Celui-ci est utilisé autant que nécessaire afin d'offrir aux usagers un parc propre. Le nettoyeur haute pression est utilisé pour les parties tenaces comme les flaques d'huiles ainsi que les excréments de pigeons sur les façades du bâtiment

4.2 Analyse de la fréquentation et des recettes

La fréquentation du parc Relais de Sucy-en-Brie continue sa progression par rapport aux années précédentes. Son appropriation par les usagers des transports n'est plus à démontrer :

- le chiffre d'affaire horaire augmente de 17 % à 49 319 €HT en lien avec une fréquentation en hausse de 23.23 % ;
- Les abonnements hebdomadaires (prévendus) progressent de +32 % par rapport à 2017 pour un chiffre d'affaire annuel de 12 078 € HT ;
- Les recettes abonnées progressent de +15 % par rapport à 2017 et s'établissent à 145 214 € HT contre 125 973 € HT l'année précédente.

5 CONCLUSION

Parc Relais de Boissy-Saint-Léger :

Le Parc Relais de Boissy-Saint-Léger après une longue période de concurrence avec le parking du centre commercial Boissy 2 fermé aujourd'hui et qui était gratuit pour les usagers, voit sa fréquentation augmenter de manière significative. Il conquiert également une nouvelle clientèle liée à la transformation du quartier.

Parc Relais de Sucy-en-Brie :

Le Parc Relais de Sucy-en-Brie connaît un vrai plébiscite de la part des usagers des villes alentours. Sa notoriété ne fait aucun doute et est démontrée année après année, depuis sa réalisation, par ses augmentations de fréquentations continues. L'offre multimodale qu'il propose attire les usagers des transports en commun.

La mise en place d'une signalétique interdisant le stationnement et l'arrêt prolongé le long du chenal d'accès au parking est à envisager. En effet, les heures de pointes sont des moments critiques entre automobilistes stationnés sur le chenal et les usagers voulant entrer ou sortir du parking. Les services de Police auront la possibilité de verbaliser les stationnements gênant de la rue Marco Polo.

6 COMPTE ANNUEL DU DELEGATAIRE



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2018)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) ou à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005) ou l'article 33 du décret du n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016, sont venus encadrer son contenu en énumérant les « données comptables » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).



A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R 1411-7 du CGCT et I.1^o.c) de l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d) ou article 33 - II -1^o.a) - du décret du 1^{er} février 2016), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2018.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I - g) de l'article R 1411-7 CGCT ou au paragraphe II-1^o.c) de l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016 est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2018 (art. R 1411-7 CGCT I- e et art. 33 - II-1^o.b) du décret du 1^{er} février 2016), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f ou article 33 I-1^o.d).).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h ou art. 33- II.1^o.d) du décret du 1^{er} février 2016).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 33 de son décret d'application applicables aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 10 mai 2019

Le Directeur Administratif et Financier
Edouard RISSO



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT et article 33 du décret n°2016-86 du 01/02/2016 –I.1°.a et b)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2018 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2018, il est appliqué un pourcentage de 4,5% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2017. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*



ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas de d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2018

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2018, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions techniques

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.



ANNEXE 2

3. Missions commerciales
 - Etudes de marché,
 - Prospection et animation commerciales,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
 - Gestion des assurances (polices et sinistres).
5. Gestion de la société délégataire
 - Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégitaire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque

Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement

Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement

Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation

Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.
5. Audit interne

Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégitaire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2018

PARC	Boissy-Saint-Léger Parc Relais			
EN € H.T.	Année 2017	Année 2018	2018 / 2017 en valeur	2018 / 2017 en %
Horaires parcs	64 614	92 063	27 449	42,5%
Abonnés parcs	120 794	123 566	2 771	2,3%
Voirie				
Garantie de recettes villes	18 700	-18 700	-37 400	-200,0%
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	23 993	19 039	-4 955	-20,7%
Sous Total Chiffre d'Affaires	228 102	215 967	-12 134	-5,3%
Subventions d'exploitation	53 714	44 642	-9 072	-16,9%
Autres Produits	0	7 126	7 126	
Sous Total Autres Produits	53 714	51 768	-1 946	-3,6%
Total Produits d'Exploitation	281 816	267 736	-14 081	-5,0%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-100 662	-108 102	-7 440	7,4%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 963	-1 976	-13	0,7%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	-115	-115	
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage	-502	-509	-7	1,4%
Sous Total Frais de Personnel	-103 127	-110 702	-7 575	7,3%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-5 537	-16 104	-10 566	190,8%
Entretien : Contrats	-18 875	-9 702	9 173	-48,6%
Electricité, Fluides	-20 554	-23 646	-3 092	15,0%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-4 253	-5 080	-827	19,5%
Location Matériel d'Exploitation	22	0	-22	-100,0%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-49 197	-54 531	-5 335	10,8%
Actions Commerciales	-601	-635	-34	5,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-875	-1 120	-246	28,1%
Frais Administratifs et Divers	-717	-114	603	-84,0%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-2 193	-1 870	323	-14,7%
Total Charges Directes d'Exploitation	-154 516	-167 103	-12 587	8,1%
Police d'Assurances	-1 546	-1 794	-248	16,0%
Sinistres	6 095	-3 189	-9 284	-152,3%
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-2 266	-1 195	1 071	-47,3%
Redevances Aux Concédants	-8 845	-621	8 224	-93,0%
Taxes et Versements Assimilés	-7 269	-6 231	1 038	-14,3%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-37 563	-37 563	
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-5 018	-4 752	267	-5,3%
Frais Généraux Siège	-15 397	-14 578	819	-5,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-34 247	-69 921	-35 675	104,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	-34 247	-69 921	-35 675	104,2%
Total Charges d'Exploitation	-188 763	-237 024	-48 261	25,6%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-7 704	-19 441	-11 737	152,3%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-7 704	-19 441	-11 737	152,3%
Total Charges Non Courantes	-7 704	-19 441	-11 737	152,3%
EBIT	85 349	11 270	-74 079	-86,8%
Frais Financiers	-1 569	-937	632	-40,3%
Total Frais Financiers	-1 569	-937	632	-40,3%
Total Frais Financiers	-1 569	-937	632	-40,3%
Résultat Net avant Impôt Parc	83 780	10 333	-73 447	-87,7%

PARC	Sucy-en-Brie Parc Relais			
EN € H.T.	Année 2017	Année 2018	2018 / 2017 en valeur	2018 / 2017 en %
Horaires parcs	51 298	61 397	10 099	19,7%
Abonnés parcs	125 973	145 214	19 242	15,3%
Voirie				
Garantie de recettes villes	18 700	-18 700	-37 400	-200,0%
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
Sous Total Chiffre d'Affaires	195 971	187 911	-8 059	-4,1%
Subventions d'exploitation	72 424	44 642	-27 782	-38,4%
Autres Produits				
Sous Total Autres Produits	72 424	44 642	-27 782	-38,4%
Total Produits d'Exploitation	268 395	232 553	-35 842	-13,4%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-56 774	-61 142	-4 368	7,7%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 081	-764	317	-29,3%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-802	-1 478	-676	84,2%
Prestations de Nettoyage	-128	0	128	-100,0%
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-58 785	-63 384	-4 599	7,8%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-13 847	-26 114	-12 267	88,6%
Entretien : Contrats	-3 769	-1 908	1 861	-49,4%
Electricité, Fluides	-28 577	-27 356	1 221	-4,3%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 112	-1 919	193	-9,2%
Location Matériel d'Exploitation	-891	-356	535	-60,0%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-49 195	-57 652	-8 457	17,2%
Actions Commerciales	-601	-635	-34	5,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-928	-958	-30	3,2%
Frais Administratifs et Divers	-173	-745	-571	329,5%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-1 702	-2 337	-635	37,3%
Total Charges Directes d'Exploitation	-109 682	-123 373	-13 692	12,5%
Police d'Assurances	-1 337	-1 146	192	-14,3%
Sinistres	0	226	226	
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-1 786	-961	826	-46,2%
Redevances Aux Concédants	-7 598	-415	7 183	-94,5%
Taxes et Versements Assimilés	-6 409	-5 344	1 066	-16,6%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-23	-23	
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 311	-4 134	177	-4,1%
Frais Généraux Siège	-13 228	-12 683	545	-4,1%
Total Autres Charges d'Exploitation	-34 671	-24 480	10 191	-29,4%
Total Autres Charges d'Exploitation	-34 671	-24 480	10 191	-29,4%
Total Charges d'Exploitation	-144 353	-147 853	-3 501	2,4%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-1 917	-868	1 049	-54,7%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-19 003	-23 783	-4 780	25,2%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-20 920	-24 651	-3 731	17,8%
Total Charges Non Courantes	-20 920	-24 651	-3 731	17,8%
EBIT	103 123	60 049	-43 074	-41,8%
Frais Financiers	-1 576	-4 120	-2 544	161,4%
Total Frais Financiers	-1 576	-4 120	-2 544	161,4%
Total Frais Financiers	-1 576	-4 120	-2 544	161,4%
Résultat Net avant Impôt Parc	101 547	55 929	-45 617	-44,9%

TOUS PARCS	Boissy / Sucy			
EN € H.T.	Année 2017	Année 2018	2018 / 2017 en valeur	2018 / 2017 en %
Horaires parcs	115 912	153 460	37 548	32,4%
Abonnés parcs	246 767	268 780	22 013	8,9%
Voirie				
Garantie de recettes villes	37 400	-37 400	-74 800	-200,0%
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	23 993	19 039	-4 955	-20,7%
Sous Total Chiffre d'Affaires	424 073	403 879	-20 194	-4,8%
Subventions d'exploitation	126 139	89 284	-36 855	-29,2%
Autres Produits	0	7 126	7 126	
Sous Total Autres Produits	126 139	96 410	-29 729	-23,6%
Total Produits d'Exploitation	550 211	500 289	-49 922	-9,1%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-157 436	-169 244	-11 808	7,5%
Personnel Contrat à Durée Déterminée	0	0	0	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 044	-2 740	304	-10,0%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-802	-1 593	-791	98,5%
Prestations de Nettoyage	-128	0	128	-100,0%
Prestations de Gardiennage	-502	-509	-7	1,4%
Sous Total Frais de Personnel	-161 912	-174 086	-12 174	7,5%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-19 384	-42 218	-22 833	117,8%
Entretien : Contrats	-22 644	-11 609	11 034	-48,7%
Electricité, Fluides	-49 130	-51 001	-1 871	3,8%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-6 365	-6 999	-634	10,0%
Location Matériel d'Exploitation	-869	-356	513	-59,0%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-98 392	-112 184	-13 792	14,0%
Actions Commerciales	-1 201	-1 270	-69	5,7%
Collecte de Fonds et Commissions	-1 803	-2 078	-275	15,3%
Frais Administratifs et Divers	-890	-859	31	-3,5%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 895	-4 207	-313	8,0%
Total Charges Directes d'Exploitation	-264 198	-290 477	-26 278	9,9%
Police d'Assurances	-2 883	-2 939	-56	1,9%
Sinistres	6 095	-2 963	-9 058	-148,6%
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-4 053	-2 156	1 897	-46,8%
Redevances Aux Concédants	-16 443	-1 036	15 407	-93,7%
Taxes et Versements Assimilés	-13 678	-11 575	2 104	-15,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-37 586	-37 586	
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-9 330	-8 886	444	-4,8%
Frais Généraux Siège	-28 625	-27 261	1 364	-4,8%
Total Autres Charges d'Exploitation	-68 917	-94 401	-25 484	37,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-68 917	-94 401	-25 484	37,0%
Total Charges d'Exploitation	-333 116	-384 877	-51 762	15,5%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-1 917	-868	1 049	-54,7%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-26 707	-43 224	-16 517	61,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-28 624	-44 092	-15 468	54,0%
Total Charges Non Courantes	-28 624	-44 092	-15 468	54,0%
EBIT	188 472	71 319	-117 152	-62,2%
Frais Financiers	-3 145	-5 057	-1 912	60,8%
Total Frais Financiers	-3 145	-5 057	-1 912	60,8%
Total Frais Financiers	-3 145	-5 057	-1 912	60,8%
Résultat Net avant Impôt Parc	185 326	66 262	-119 064	-64,2%

Commentaires :

Sur la ligne « Garantie de recettes » apparait la somme de -37 400 € pour l'année 2018 qui correspond à une reprise de provisions pour produit à recevoir sur les bonus Ile de France Mobilités passées par erreur sur cette ligne sur l'année 2017.

Sur la ligne de subventions, se trouve, au-delà de la subvention d'exploitation, la facturation des bonus versés par Ile de France Mobilités à la Collectivité. Ces bonus n'ayant jamais été appelés par la Collectivité, ils n'ont jamais pu être reversés à Indigo. Les montants figurant sur cette ligne correspondent donc à des produits à recevoir qui ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de la redevance.

Compte de résultat	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne
Recettes d'exploitation €	371 794	391 625	430 355	550 211	500 289	2 244 274	448 855
Parc relais de Boissy-Saint-Léger €	152 255	195 086	198 557	228 102	223 093	997 094	199 419
Horaires €	48 148	55 707	62 233	64 614	92 063	322 765	64 553
Abonnés €	90 282	123 544	121 142	120 794	123 566	579 329	115 866
Amodiations €							
Garantie de recettes €	0	0	0	18 700	-18 700		
Recettes annexes €	0	43	0	0	7 126		
Recettes annexes NATEXIS 90 PLACES €	13 824	15 792	15 182	23 993	19 039	87 830	17 566
Parc relais de Sucey-en-Brie €	119 539	146 353	162 640	195 971	187 911	812 415	162 483
Horaires €	34 589	45 820	46 374	51 298	61 397	239 478	47 896
Abonnés €	84 950	100 456	116 266	125 973	145 214	572 859	114 572
Garantie de recettes €	0	0	0	18 700	-18 700		
Recettes annexes €	0	78	0	0	0		
Subvention STIF €	0	0	18 750	75 000	37 500	131 249	26 250
Subvention forfaitaire d'exploitation €	100 000	50 185	50 409	51 139	51 784	303 517	60 703
Charges d'exploitation €	282 086	308 889	324 574	364 885	434 027	1 714 460	342 892
Charges directes €	243 268	251 368	253 490	261 194	287 128	1 296 448	259 290
Personnel €	158 618	154 039	158 217	161 784	174 086	806 743	161 349
Nettoyage €	0	1 145	162	128	0	1 435	287
Entretien et maintenance €	36 299	46 867	42 169	42 028	53 827	221 189	44 238
Fournitures/Billetterie €	0	0	0	0	0	0	0
Fluides €	44 884	45 717	46 461	49 130	51 001	237 194	47 439
Autres charges €	3 468	3 601	6 481	8 124	8 214	29 888	5 978
Charges directes Parc relais de Boissy €	139 881	150 819	156 650	153 041	165 348	765 738	153 148
Personnel €	101 059	97 873	102 893	103 127	110 702	515 655	103 131
Nettoyage €	0	1 145	0	0	0	1 145	229
Entretien et maintenance €	18 821	33 762	28 862	24 412	25 806	131 662	26 332
Fournitures/Billetterie €	0	0	0	0	0	0	0
Fluides €	18 442	16 493	21 438	20 554	23 646	100 573	20 115
Autres charges €	1 558	1 546	3 457	4 948	5 195	16 704	3 341
<i>Télécom</i> €	1 211	1 106	2 906	4 253	5 080	14 556	2 911
<i>Administratif</i> €	348	439	551	695	114		
Charges directes Parc relais de Sucey €	103 388	100 549	96 840	108 153	121 781	530 710	106 142
Personnel €	57 558	56 165	55 324	58 657	63 384	291 088	58 218
Nettoyage €	0	0	162	128	0	290	58
Entretien et maintenance €	17 478	13 105	13 307	17 616	28 021	89 527	17 905
Fournitures/Billetterie €	0	0	0	0	0	0	0
Fluides €	26 442	29 224	25 023	28 577	27 356	136 621	27 324
Autres charges €	1 909	2 055	3 024	3 177	3 019	13 184	2 637
<i>Télécom</i> €	63	156	1 554	2 112	1 919	5 804	1 161
<i>Administratif</i> €	1 846	1 899	1 470	1 065	1 101		
Frais généraux €	36 552	48 034	49 519	55 479	96 714	286 297	57 259
Marketing et communication €	1 745	365	543	1 201	1 270	5 125	1 025
Postes/Télécommunication/Informatique €	0	0	0	0	0	0	0
Assurances €	0	2 630	2 810	2 883	2 939	11 263	2 253
Impôts et taxes (hors IS) €	2 751	8 257	10 546	13 678	11 575	46 808	9 362
Frais de siège et région €	25 541	30 610	32 688	37 955	36 147	162 941	32 588
Autres charges d'exploitation €	6 514	6 171	2 932	-240	44 783	60 160	12 032
<i>traitement bancaire</i> €	844	1 230	2 509	1 803	2 078	8 464	1 693
<i>autres charges et provisions non courantes</i> €	2 552	15	-2 563	0	37 586		
<i>charges locatives</i> €	0	1 026	1 560	4 053	2 156		
<i>sinistres</i> €	3 118	3 900	1 426	-6 095	2 963		
Redevance d'occupation du domaine public €	1 000	1 004	1 005	16 443	1 036	20 488	4 098
Part fixe €	1 000	1 004	1 005	1 006	1 036	5 051	1 010
Part variable €	0	0	0	15 437	0	15 436	3 087
Dotation annuelle de renouvellement (y compris frais financiers) €	1 266	8 484	20 560	31 770	49 149	111 228	22 246
Résultat avant impôt €	89 709	82 736	105 781	185 326	66 262	529 814	105 963

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2018

Parc de stationnement Boissy-Saint-Léger Parc Relais

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2018	Dotations 2018	Cumul Amortissement au 31/12/2018	Valeur Nette Comptable au 31/12/2018
☐ BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	43 927	13 968	17 530	26 396
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	12 868	3 339	10 643	2 225
Total BIENS DE RETOUR		56 795	17 307	28 174	28 621
☐ BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	17 442	2 134	8 773	8 669
Total BIENS DE REPRISE*		17 442	2 134	8 773	8 669
Total général		74 237	19 441	36 947	37 290

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Boissy-Saint-Léger Parc Relais

en euros H.T.	31/12/2018
Immobilisations valeur Comptable Brute	74 237
Immobilisations valeur comptable nette	37 290
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	16 910

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2018

Parc de stationnement Sucsy-En-Brie Parc Relais

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2018	Dotations 2018	Cumul Amortissement au 31/12/2018	Valeur Nette Comptable au 31/12/2018
☐ BIENS DE RETOUR	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	2 402	882	1 520	882
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	80 518	11 589	18 810	61 709
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	37 299	8 676	29 736	7 563
Total BIENS DE RETOUR		120 219	21 148	50 066	70 153
☐ BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	24 882	2 635	18 602	6 280
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	1 295	0	1 295	0
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 693	868	7 626	66
Total BIENS DE REPRISE*		33 870	3 504	27 523	6 346
Total général		154 089	24 651	77 590	76 499

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Sucsy-En-Brie Parc Relais

en euros H.T.	31/12/2018
Immobilisations valeur Comptable Brute	154 089
Immobilisations valeur comptable nette	76 499
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	21 085

PARC	LIBELLE	TYPE	ANNEE	VALEUR
BOISSY ST LEGER	INTERPHONIE	BIEN DE REPRISE	2014	15 773,00 €
BOISSY ST LEGER	MATERIEL RESEAU	BIEN DE REPRISE	2016	1 669,14 €
BOISSY ST LEGER	ACCEPTATION BADGE NAVIGO	BIEN DE RETOUR	2016	6 465,20 €
BOISSY ST LEGER	ADAPTATION BANCAIRE	BIEN DE RETOUR	2016	1 558,96 €
BOISSY ST LEGER	CONFORMITE PMR	BIEN DE RETOUR	2015	2 350,00 €
BOISSY ST LEGER	FOURNITURES ELECTRIQUES (BATTERIES SSI)	BIEN DE RETOUR	2018	2 907,99 €
BOISSY ST LEGER	MISE EN PLACE SYSTÈME AIDE EXPLOITATION	BIEN DE RETOUR	2016	4 027,11 €
BOISSY ST LEGER	NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	BIEN DE RETOUR	2016	3 341,52 €
BOISSY ST LEGER	PANNEAUX	BIEN DE RETOUR	2015	1 490,00 €
BOISSY ST LEGER	SYNTHESE VOCALE PMR ASCENSEUR	BIEN DE RETOUR	2015	1 659,61 €
BOISSY ST LEGER	VIDEOSURVEILLANCE	BIEN DE RETOUR	2018	32 994,54 €
SUCY EN BRIE	BALISE LIBERT	BIEN DE REPRISE	2018	3 585,00 €
SUCY EN BRIE	ECRAN	BIEN DE REPRISE	2014	529,54 €
SUCY EN BRIE	ENREGISTREURS NUMERIQUE	BIEN DE REPRISE	2014	4 558,30 €
SUCY EN BRIE	INFORMATIQUE	BIEN DE REPRISE	2016	2 605,00 €
SUCY EN BRIE	INTERPHONIE	BIEN DE REPRISE	2014	18 330,30 €
SUCY EN BRIE	MATERIEL RESEAU	BIEN DE REPRISE	2014	1 634,69 €
SUCY EN BRIE	MATERIEL RESEAU	BIEN DE REPRISE	2016	1 331,61 €
SUCY EN BRIE	MOBILIER DE BUREAU	BIEN DE REPRISE	2014	1 295,20 €
SUCY EN BRIE	CONFORMITE PMR	BIEN DE RETOUR	2015	23 389,81 €
SUCY EN BRIE	INTERPHONIE	BIEN DE RETOUR	2018	6 019,00 €
SUCY EN BRIE	MATERIELS PEAGE (RENOUVELLEMENT)	BIEN DE RETOUR	2017	74 499,31 €
SUCY EN BRIE	MISE EN PLACE SYSTÈME AIDE EXPLOITATION	BIEN DE RETOUR	2017	2 402,00 €
SUCY EN BRIE	NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	BIEN DE RETOUR	2016	3 341,52 €
SUCY EN BRIE	PANNEAUX	BIEN DE RETOUR	2016	8 908,00 €
SUCY EN BRIE	SYNTHESE VOCALE PMR ASCENSEUR	BIEN DE RETOUR	2015	1 659,61 €
TOTAL				228 325,96 €

7 ANNEXES PARC RELAIS BOISSY-SAINT-LEGER

Annexe 1 - Recettes annuelles par produit

Annexe 2 - Recettes mensuelles visiteurs horaires

Annexe 3 - Fréquentation visiteurs horaires

Annexe 4 - Recettes mensuelles prévenus

Annexe 5 - Recettes mensuelles brutes abonnements et locations

Annexe 6 - Recettes mensuelles lissées abonnements et locations

Annexe 7 - Fréquentation abonnements et locations

Annexe 8 - Fréquentation abonnements

Annexe 9 - Répartition des abonnements par type

Annexe 10 - Fréquentation locations

Annexe 11 - Répartition des fréquentation horaires par durée de stationnement

Annexe 12 - Levées de barrières

Annexe 13 - Interventions en astreinte

ANNEXE 1

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

CUMUL	2017	2018	Ecart (%)
PREVENDUS	12 553 €	18 334 €	46,05
HORAIRES	52 061 €	73 729 €	41,62
ABONNEMENT / LOCATION	120 794 €	123 566 €	2,29
GARANTIE DE RECETTES	18 700 €	- 18 700 €	-200,00
VOIRIE/SURFACE	- €	- €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	- €	- €	-
AMODIATIONS	- €	- €	-
ZONES LOUEES	23 993 €	19 039 €	-20,65
DIVERS	- €	- €	-
TOTAL GENERAL	228 102 €	215 967 €	-5,32

ANNEXE 2

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	4 636 €	4 986 €	7,55
FEVRIER	4 019 €	4 714 €	17,30
MARS	5 252 €	5 671 €	7,97
AVRIL	3 541 €	8 588 €	142,55
MAI	4 165 €	8 836 €	112,15
JUIN	4 781 €	8 820 €	84,49
JUILLET	3 813 €	4 239 €	11,18
AOUT	2 169 €	3 465 €	59,74
SEPTEMBRE	4 645 €	2 648 €	-43,00
OCTOBRE	5 115 €	8 647 €	69,04
NOVEMBRE	5 386 €	7 504 €	39,34
DECEMBRE	4 538 €	5 609 €	23,60
TOTAL ANNUEL	52 061 €	73 729 €	41,62

ANNEXE 3

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

2017	2018
------	------

MOIS	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	1 059	4 636 €	4,38 €	1 170	4 986 €	4,26 €
FEVRIER	903	4 019 €	4,45 €	1 062	4 714 €	4,44 €
MARS	1 178	5 252 €	4,46 €	1 325	5 671 €	4,28 €
AVRIL	647	3 541 €	5,47 €	1 711	8 588 €	5,02 €
MAI	845	4 165 €	4,93 €	1 857	8 836 €	4,76 €
JUIN	1 015	4 781 €	4,71 €	1 765	8 820 €	5,00 €
JUILLET	799	3 813 €	4,77 €	1 084	4 239 €	3,91 €
AOUT	460	2 169 €	4,72 €	558	3 465 €	6,21 €
SEPTEMBRE	994	4 645 €	4,67 €	883	2 648 €	3,00 €
OCTOBRE	1 277	5 115 €	4,01 €	1 754	8 647 €	4,93 €
NOVEMBRE	1 230	5 386 €	4,38 €	1 495	7 504 €	5,02 €
DECEMBRE	1 172	4 538 €	3,87 €	1 206	5 609 €	4,65 €
TOTAL	11 579	52 061 €	4,50 €	15 870	73 729 €	4,65 €

ANNEXE 4

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	853 €	1 599 €	87,46
FEVRIER	776 €	1 041 €	34,16
MARS	963 €	1 266 €	31,44
AVRIL	1 188 €	1 979 €	66,51
MAI	779 €	2 491 €	219,66
JUIN	976 €	1 592 €	63,14
JUILLET	1 035 €	825 €	-20,25
AOUT	805 €	1 543 €	91,68
SEPTEMBRE	785 €	958 €	22,06
OCTOBRE	1 023 €	1 145 €	11,98
NOVEMBRE	1 787 €	1 853 €	3,68
DECEMBRE	1 583 €	2 043 €	29,00
TOTAL ANNUEL	12 553 €	18 334 €	46,05

ANNEXE 5

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	27 359 €	19 896 €	-27,28
FEVRIER	7 132 €	12 462 €	74,74
MARS	7 720 €	6 779 €	-12,19
AVRIL	11 890 €	15 229 €	28,09
MAI	6 254 €	7 217 €	15,40
JUIN	5 878 €	6 016 €	2,35
JUILLET	12 652 €	5 176 €	-59,09
AOUT	6 008 €	15 326 €	155,11
SEPTEMBRE	8 520 €	7 520 €	-11,73
OCTOBRE	14 295 €	13 786 €	-3,56
NOVEMBRE	6 974 €	8 147 €	16,82
DECEMBRE	6 634 €	13 827 €	108,42
TOTAL ANNUEL	121 316 €	131 383 €	8,30

ANNEXE 6

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes lissées TTC

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	13 335 €	12 373 €	-7,22
FEVRIER	13 414 €	13 905 €	3,66
MARS	13 146 €	11 830 €	-10,01
AVRIL	10 876 €	12 393 €	13,95
MAI	11 452 €	12 706 €	10,95
JUIN	11 835 €	12 832 €	8,42
JUILLET	11 716 €	8 920 €	-23,87
AOUT	8 968 €	12 350 €	37,72
SEPTEMBRE	12 516 €	13 309 €	6,33
OCTOBRE	12 867 €	12 790 €	-0,59
NOVEMBRE	13 154 €	12 960 €	-1,48
DECEMBRE	11 675 €	11 912 €	2,03
TOTAL ANNUEL	144 953 €	148 279 €	2,29

ANNEXE 7

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes lissées HT

	2017			2018		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	298	11 112 €	37,29 €	288	10 311 €	35,80 €
FEVRIER	294	11 178 €	38,02 €	314	11 588 €	36,90 €
MARS	289	10 955 €	37,91 €	329	9 858 €	29,96 €
AVRIL	258	9 063 €	35,13 €	313	10 327 €	32,99 €
MAI	276	9 543 €	34,58 €	302	10 588 €	35,06 €
JUIN	269	9 862 €	36,66 €	334	10 693 €	32,02 €
JUILLET	242	9 764 €	40,35 €	290	7 433 €	25,63 €
AOUT	202	7 473 €	37,00 €	223	10 292 €	46,15 €
SEPTEMBRE	287	10 430 €	36,34 €	326	11 091 €	34,02 €
OCTOBRE	297	10 722 €	36,10 €	311	10 659 €	34,27 €
NOVEMBRE	298	10 962 €	36,78 €	312	10 800 €	34,61 €
DECEMBRE	280	9 729 €	34,75 €	287	9 926 €	34,59 €
TOTAL	3 290	120 794 €	36,72 €	3 629	123 566 €	34,05 €

ANNEXE 8

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes lissées HT

	2017			2018		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	255	9 876 €	38,73 €	245	9 074 €	37,04 €
FEVRIER	251	9 942 €	39,61 €	271	10 351 €	38,20 €
MARS	246	9 718 €	39,51 €	286	8 622 €	30,15 €
AVRIL	215	7 827 €	36,40 €	270	9 091 €	33,67 €
MAI	233	8 307 €	35,65 €	259	9 352 €	36,11 €
JUIN	226	8 626 €	38,17 €	291	9 457 €	32,50 €
JUILLET	199	8 527 €	42,85 €	247	7 433 €	30,09 €
AOUT	159	6 237 €	39,23 €	180	7 819 €	43,44 €
SEPTEMBRE	244	9 194 €	37,68 €	283	9 854 €	34,82 €
OCTOBRE	254	9 486 €	37,35 €	268	9 422 €	35,16 €
NOVEMBRE	255	9 726 €	38,14 €	269	9 564 €	35,55 €
DECEMBRE	237	8 493 €	35,83 €	244	8 690 €	35,61 €
TOTAL	2 774	105 959 €	38,20 €	3 113	108 731 €	34,93 €

ANNEXE 9

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

REPARTITION DES ABONNEMENTS PAR TYPE (31/12/2018)

TYPE	TARIF	QUANTITE
24H/24 - 7J/7 - AUTO - OFFRE SPECIALE: RESIDENT	ANNUEL	3
24H/24 - 7J/7 - AUTO - OFFRE SPECIALE: RESIDENT	SEMESTRIEL	1
24H/24 - 7J/7 - AUTO - OFFRE SPECIALE: RESIDENT	TRIMESTRIEL	2
24H/24 - 7J/7 - AUTO - OFFRE SPECIALE: RESIDENT	MENSUEL	10
24H/24 - 7J/7 - AUTO - OFFRE SPECIALE: RESIDENT	PRÉLÈVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE	5
24H/24 - 7J/7 - AUTO - OFFRE SPECIALE: GPSEA	TRIMESTRIEL	43
24H/24 - 7J/7 - MOTO	ANNUEL	1
24H/24 - 7J/7 - MOTO	TRIMESTRIEL	2
24H/24 - 7J/7 - MOTO	MENSUEL	1
JOUR - 7J/7 - AUTO	ANNUEL	27
JOUR - 7J/7 - AUTO	SEMESTRIEL	5
JOUR - 7J/7 - AUTO	TRIMESTRIEL	34
JOUR - 7J/7 - AUTO	MENSUEL	77
JOUR - 7J/7 - AUTO	PRÉLÈVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE	80
TOTAL ANNUEL		291

ANNEXE 10

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

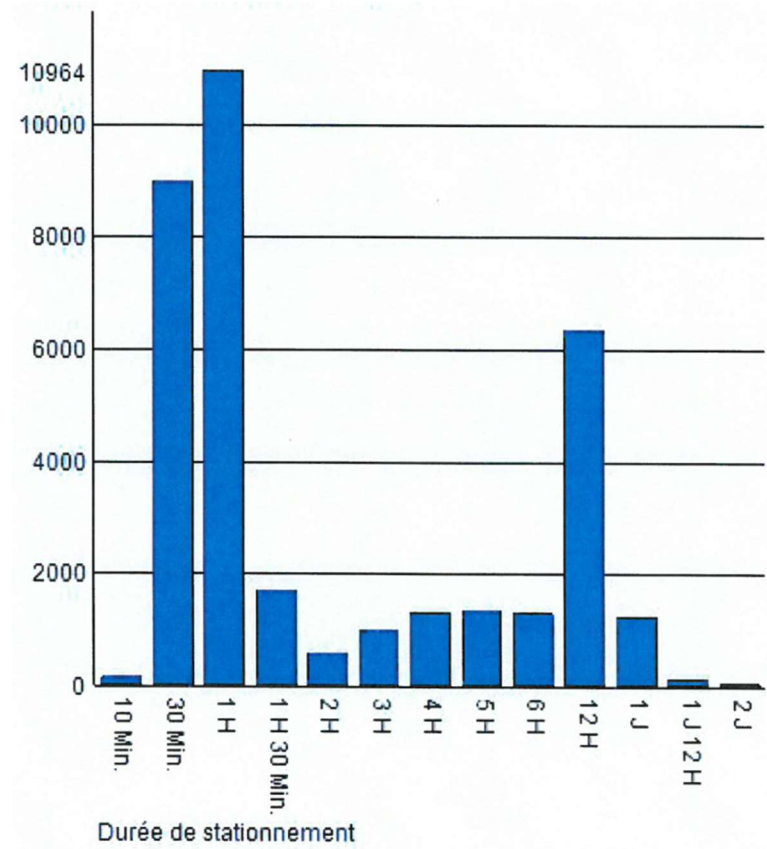
FREQUENTATION - LOCATIONS

Recettes lissées HT

		2017			2018		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
FEVRIER	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
MARS	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
AVRIL	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
MAI	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
JUIN	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
JUILLET	43	1 236 €	28,75 €	43	0 €	0,00 €	
AOUT	43	1 236 €	28,75 €	43	2 473 €	57,50 €	
SEPTEMBRE	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
OCTOBRE	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
NOVEMBRE	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
DECEMBRE	43	1 236 €	28,75 €	43	1 236 €	28,75 €	
TOTAL	516	14 835 €	28,75 €	516	14 835 €	28,75 €	

ANNEXE 11

Répartition des fréquentation horaires par durée de stationnement



ANNEXE 12

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

LEVEES DE BARRIERES

MOIS	2018
JANVIER	2
FEVRIER	3
MARS	2
AVRIL	1
MAI	2
JUIN	1
JUILLET	4
AOUT	0
SEPTEMBRE	4
OCTOBRE	2
NOVEMBRE	5
DECEMBRE	1
TOTAL ANNUEL	27

ANNEXE 13

940603 - Boissy-Saint-Léger Parc Relais

INTERVENTIONS EN ASTREINTE

MOIS	2018	REMARQUE
JANVIER	0	
FEVRIER	2	Alarme CO/NO (x2)
MARS	0	
AVRIL	0	
MAI	0	
JUIN	1	Bourrage tickets lecteur entrée
JUILLET	0	
AOUT	0	
SEPTEMBRE	0	
OCTOBRE	1	Rodeur dans le parc
NOVEMBRE	0	
DECEMBRE	0	
TOTAL ANNUEL	4	

8 ANNEXES PARC RELAIS SUCY-EN-BRIE

Annexe 1 - Recettes annuelles par produit

Annexe 2 - Recettes mensuelles visiteurs horaires

Annexe 3 - Fréquentation visiteurs horaires

Annexe 4 - Recettes mensuelles prévenus

Annexe 5 - Recettes mensuelles brutes abonnements et locations

Annexe 6 - Recettes mensuelles lissées abonnements et locations

Annexe 7 - Fréquentation abonnements et locations

Annexe 8 - Fréquentation abonnements

Annexe 9 - Répartition des abonnements par type

Annexe 10 - Fréquentation locations

Annexe 11 - Répartition des fréquentation horaires par durée de stationnement

Annexe 12 – Levées de barrières

Annexe 13 – Interventions en astreinte

ANNEXE 1

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

CUMUL	2017	2018	Ecart (%)
PREVENDUS	9 130 €	12 078 €	32,29
HORAIRES	42 168 €	49 319 €	16,96
ABONNEMENT / LOCATION	125 973 €	145 214 €	15,27
GARANTIE DE RECETTES	18 700 €	-	-200,00
VOIRIE/SURFACE	- €	- €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	- €	- €	-
AMODIATIONS	- €	- €	-
ZONES LOUEES	- €	- €	-
DIVERS	- €	- €	-
TOTAL GENERAL	195 971 €	187 911 €	-4,11

ANNEXE 2

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	4 036 €	4 742 €	17,49
FEVRIER	1 867 €	4 501 €	141,02
MARS	3 506 €	4 397 €	25,41
AVRIL	2 599 €	3 332 €	28,21
MAI	3 169 €	3 307 €	4,37
JUIN	5 650 €	4 431 €	-21,58
JUILLET	2 939 €	2 531 €	-13,87
AOUT	1 054 €	1 191 €	13,00
SEPTEMBRE	4 061 €	5 069 €	24,83
OCTOBRE	4 320 €	5 058 €	17,08
NOVEMBRE	4 798 €	6 098 €	27,08
DECEMBRE	4 170 €	4 663 €	11,83
TOTAL ANNUEL	42 168 €	49 319 €	16,96

ANNEXE 3

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

2017	2018
------	------

MOIS	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	641	4 036 €	6,30 €	954	4 742 €	4,97 €
FEVRIER	382	1 867 €	4,89 €	895	4 501 €	5,03 €
MARS	814	3 506 €	4,31 €	880	4 397 €	5,00 €
AVRIL	576	2 599 €	4,51 €	687	3 332 €	4,85 €
MAI	610	3 169 €	5,19 €	695	3 307 €	4,76 €
JUIN	802	5 650 €	7,05 €	943	4 431 €	4,70 €
JUILLET	586	2 939 €	5,01 €	702	2 531 €	3,61 €
AOUT	311	1 054 €	3,39 €	373	1 191 €	3,19 €
SEPTEMBRE	794	4 061 €	5,11 €	819	5 069 €	6,19 €
OCTOBRE	874	4 320 €	4,94 €	983	5 058 €	5,15 €
NOVEMBRE	942	4 798 €	5,09 €	1 089	6 098 €	5,60 €
DECEMBRE	787	4 170 €	5,30 €	985	4 663 €	4,73 €
TOTAL	8 119	42 168 €	5,19 €	10 005	49 319 €	4,93 €

ANNEXE 4

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	630 €	1 243 €	97,35
FEVRIER	677 €	977 €	44,34
MARS	926 €	843 €	-8,91
AVRIL	709 €	973 €	37,25
MAI	617 €	1 047 €	69,73
JUIN	423 €	1 033 €	144,58
JUILLET	753 €	900 €	19,47
AOUT	653 €	592 €	-9,38
SEPTEMBRE	653 €	983 €	50,51
OCTOBRE	889 €	1 033 €	16,12
NOVEMBRE	1 213 €	1 294 €	6,63
DECEMBRE	987 €	1 160 €	17,57
TOTAL ANNUEL	9 130 €	12 078 €	32,29

ANNEXE 5

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	18 944 €	18 905 €	-0,21
FEVRIER	10 261 €	10 300 €	0,37
MARS	9 066 €	11 947 €	31,78
AVRIL	8 130 €	17 221 €	111,83
MAI	7 972 €	9 560 €	19,92
JUIN	9 211 €	9 698 €	5,29
JUILLET	6 733 €	8 146 €	20,98
AOUT	10 450 €	7 272 €	-30,41
SEPTEMBRE	14 210 €	13 048 €	-8,18
OCTOBRE	8 322 €	10 943 €	31,50
NOVEMBRE	10 060 €	17 658 €	75,53
DECEMBRE	12 512 €	13 744 €	9,85
TOTAL ANNUEL	125 871 €	148 442 €	17,93

ANNEXE 6

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes lissées TTC

MOIS	2017	2018	Ecart (%)
JANVIER	13 095 €	14 172 €	8,23
FEVRIER	12 565 €	14 148 €	12,60
MARS	13 717 €	14 668 €	6,94
AVRIL	12 136 €	14 772 €	21,72
MAI	13 012 €	14 793 €	13,68
JUIN	13 059 €	14 967 €	14,62
JUILLET	11 229 €	13 435 €	19,65
AOUT	8 338 €	10 078 €	20,86
SEPTEMBRE	12 545 €	12 212 €	-2,66
OCTOBRE	13 245 €	14 116 €	6,57
NOVEMBRE	13 999 €	22 770 €	62,65
DECEMBRE	14 227 €	14 125 €	-0,71
TOTAL ANNUEL	151 167 €	174 257 €	15,27

ANNEXE 7

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes lissées HT

		2017		2018		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	297	10 912 €	36,74 €	327	11 810 €	36,12 €
FEVRIER	298	10 471 €	35,14 €	329	11 790 €	35,84 €
MARS	312	11 431 €	36,64 €	347	12 224 €	35,23 €
AVRIL	287	10 113 €	35,24 €	349	12 310 €	35,27 €
MAI	302	10 844 €	35,91 €	341	12 327 €	36,15 €
JUIN	305	10 882 €	35,68 €	355	12 473 €	35,13 €
JUILLET	258	9 357 €	36,27 €	309	11 196 €	36,23 €
AOUT	199	6 948 €	34,92 €	240	8 398 €	34,99 €
SEPTEMBRE	286	10 454 €	36,55 €	348	10 176 €	29,24 €
OCTOBRE	313	11 038 €	35,26 €	356	11 763 €	33,04 €
NOVEMBRE	323	11 666 €	36,12 €	366	18 975 €	51,85 €
DECEMBRE	312	11 856 €	38,00 €	354	11 771 €	33,25 €
TOTAL	3 492	125 973 €	36,07 €	4 021	145 214 €	36,11 €

ANNEXE 8

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes lissées HT

		2017		2018		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	297	10 912 €	36,74 €	327	11 810 €	36,12 €
FEVRIER	298	10 471 €	35,14 €	329	11 790 €	35,84 €
MARS	312	11 431 €	36,64 €	347	12 224 €	35,23 €
AVRIL	287	10 113 €	35,24 €	349	12 310 €	35,27 €
MAI	302	10 844 €	35,91 €	341	12 327 €	36,15 €
JUIN	305	10 882 €	35,68 €	355	12 473 €	35,13 €
JUILLET	258	9 357 €	36,27 €	309	11 196 €	36,23 €
AOUT	199	6 948 €	34,92 €	240	8 398 €	34,99 €
SEPTEMBRE	286	10 454 €	36,55 €	348	10 176 €	29,24 €
OCTOBRE	313	11 038 €	35,26 €	356	11 763 €	33,04 €
NOVEMBRE	323	11 666 €	36,12 €	366	18 975 €	51,85 €
DECEMBRE	312	11 856 €	38,00 €	354	11 771 €	33,25 €
TOTAL	3 492	125 973 €	36,07 €	4 021	145 214 €	36,11 €

ANNEXE 9

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

REPARTITION DES ABONNEMENTS PAR TYPE (31/12/2018)

TYPE	TARIF	QUANTITE
24H/24 - 7J/7 - AUTO	ANNUEL	3
24H/24 - 7J/7 - AUTO	TRIMESTRIEL	6
24H/24 - 7J/7 - AUTO	MENSUEL	8
24H/24 - 7J/7 - AUTO	PRÉLÈVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE	3
24H/24 - 7J/7 - MOTO	ANNUEL	1
24H/24 - 7J/7 - MOTO	MENSUEL	1
JOUR - 7J/7 - AUTO	ANNUEL	65
JOUR - 7J/7 - AUTO	SEMESTRIEL	25
JOUR - 7J/7 - AUTO	TRIMESTRIEL	49
JOUR - 7J/7 - AUTO	MENSUEL	90
JOUR - 7J/7 - AUTO	PRÉLÈVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE	106
TOTAL ANNUEL		357

ANNEXE 10

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

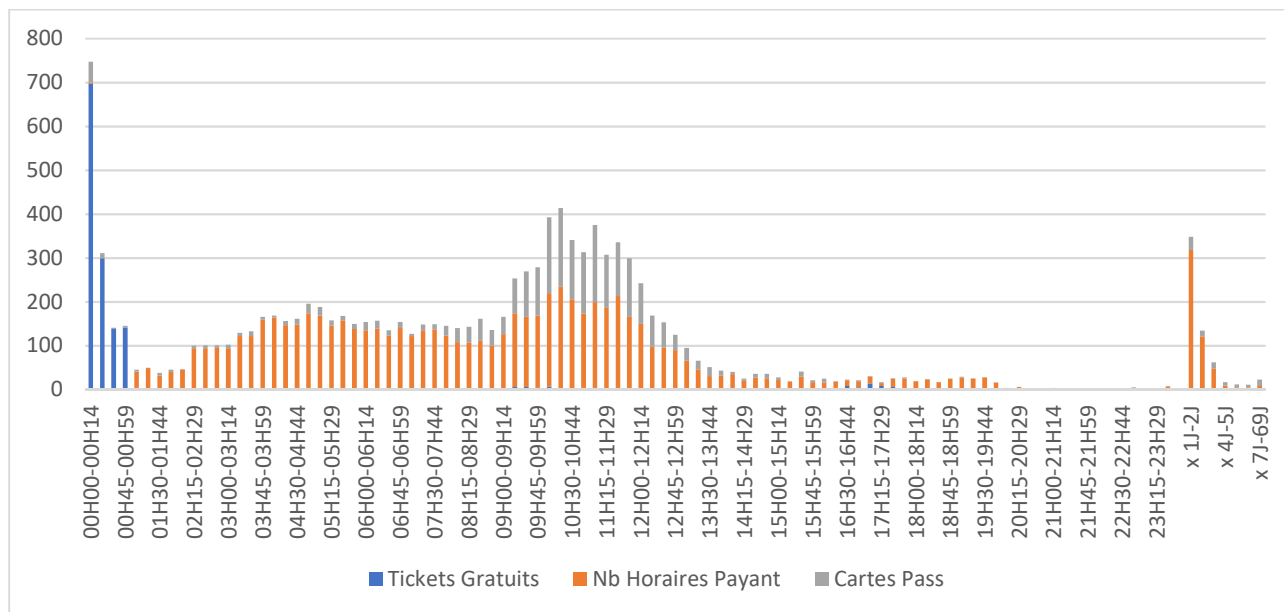
FREQUENTATION - LOCATIONS

Recettes lissées HT

		2017			2018		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	0	0 €	-	0	0 €	-	
FEVRIER	0	0 €	-	0	0 €	-	
MARS	0	0 €	-	0	0 €	-	
AVRIL	0	0 €	-	0	0 €	-	
MAI	0	0 €	-	0	0 €	-	
JUIN	0	0 €	-	0	0 €	-	
JUILLET	0	0 €	-	0	0 €	-	
AOUT	0	0 €	-	0	0 €	-	
SEPTEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-	
OCTOBRE	0	0 €	-	0	0 €	-	
NOVEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-	
DECEMBRE	0	0 €	-	0	0 €	-	
TOTAL	0	0 €	-	0	0 €	-	

ANNEXE 11

Répartition des fréquentation horaires par durée de stationnement



ANNEXE 12

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

LEVEES DE BARRIERES

MOIS	2018
JANVIER	0
FEVRIER	3
MARS	1
AVRIL	1
MAI	0
JUIN	2
JUILLET	5
AOUT	2
SEPTEMBRE	5
OCTOBRE	5
NOVEMBRE	0
DECEMBRE	0
TOTAL ANNUEL	24

ANNEXE 13

941602 - Sucy-en-Brie Parc Relais

INTERVENTIONS EN ASTREINTE

MOIS	2018	REMARQUE
JANVIER	0	
FEVRIER	0	
MARS	0	
AVRIL	1	Portail sortie gauche reste fermé
MAI	0	
JUIN	0	
JUILLET	1	Extincteur percuté
AOUT	0	
SEPTEMBRE	0	
OCTOBRE	0	
NOVEMBRE	0	
DECEMBRE	0	
TOTAL ANNUEL	2	